



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 4 novembre 2016 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28 octobre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI : Nous avons le plaisir d'accueillir la classe de troisième A du collège La Fontonne qui assiste à nos débats dans le cadre de l'Enseignement Civique et Moral (« La République, la démocratie et la citoyenneté ») et du parcours citoyen. Pour donner l'exemple, nous allons nous asseoir à notre place, ne pas commencer en retard, et on les applaudit. Merci.

Applaudissements.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Éric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN,
M. André-Luc SEITHER à M. Serge AMAR,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE,
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Éric PAUGET,
M. Matthieu GILLI à Mme Françoise THOMEL.

Absents :

Mme Carine CURTET
Mme Rachel DESBORDES

Présents : 42 / procurations : 6 / absents : 2

M. LEONETTI : Merci. J'ai omis - et je m'en excuse - de mentionner la présence de Madame LEFEBVRE, qui est professeur d'Éducation Physique et Sportive, et de Madame GUYON, qui est professeur d'anglais et qui nous fait le plaisir de venir sur son temps de retraite. Merci à vous deux.

Les procurations sont données. Comme Secrétaire de séance, Madame MISSANA a préempté le poste, elle occupera donc les fonctions de Secrétaire de séance.

Nous avons, en préambule, une question qui a été posée par le groupe Front National et je vais laisser le soin à qui le souhaite de la lire.

QUESTION ÉCRITE – GROUPE RBMA – ÉVÉNEMENT DU 14 AOUT 2016 – DEMANDE ÉLÉMENTS SUR L'ENQUÊTE

M. CORNEC : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. C'est un vœu du groupe « Rassemblement... »

Mme DUMAS : On n'a pas eu ce vœu.

M. LEONETTI : Ce n'est pas un vœu, c'est une question.

Mme DUMAS : C'est ce qu'il vient de dire, je ne suis pas sourde ! On ne l'a pas eu avant.

M. LEONETTI : Madame DUMAS, un peu de calme. Un peu de calme et de sérénité. Si cela avait été une motion avec un vote, je l'aurais transmise à tout le monde. Le Groupe m'a transmis une question à laquelle je vais répondre et je le ferai donc publiquement, puisque la question m'est posée publiquement, mais ce n'est pas une motion. Il n'y a donc pas de vote à la fin. On me demande des explications. C'est cela. Je vais donc les donner et je vais les donner à tout le monde.

M. CORNEC : Je reformule pour calmer la gauche et l'extrême gauche. C'est une question du groupe « Rassemblement Bleu Marine Antibes ».

« Un mouvement de panique s'est produit vers 22 heures 30 le dimanche 14 août 2016 démarrant avenue Louis Gallet et se propageant dans tout le quartier de la Pinède à Juan-les-Pins, et a provoqué plus de 80 blessés légers, dont certains assez gravement. À la suite de cet événement d'origine inconnue, mais probablement malveillante, vous avez décidé opportunément que la Ville saisisrait le Parquet d'une plainte contre X.

Sans empiéter sur le travail des enquêteurs qui n'est probablement pas terminé, pouvez-vous nous communiquer à ce jour des éléments permettant de rassurer les Juanais et les Antibois, ainsi que les nombreux touristes qui peuvent légitimement s'inquiéter de la multiplication des événements tragiques et des menaces de ce type dans notre région ? »

M. LEONETTI : Je vous réponds très volontiers, d'autant que, vous le savez, les rumeurs les plus folles ont circulé cet été à Juan-les-Pins et qu'il existe encore, malgré les démentis avec preuve qui ont été apportés par le Commissaire de police, les services de la Préfecture et moi-même, un certain nombre de rumeurs qui flottent. Vous avez effectivement raison de rappeler les caractères qui étaient difficilement caractérisables des événements. C'est la raison pour laquelle j'ai porté plainte contre X au nom de la Ville, auprès du Procureur de la République. À ce jour, le travail des enquêteurs, comme vous le mentionnez, n'est pas terminé. Cependant, des éléments ont été portés à ma connaissance et je voulais les porter à la connaissance publique.

Il ressort, à l'appui des bandes de caméras de vidéosurveillance, que c'est le bruit d'un pot d'échappement et les flammes sortant d'un véhicule de sport qui sont à l'origine de ce mouvement de panique. Je le dis très clairement, la caméra montre très bien qu'il n'y a ni pétard ni, à plus forte raison, action avec une arme

à feu. Les conducteurs ont été identifiés. Il appartient bien sûr aux enquêteurs de la police nationale, sous le contrôle du Procureur, de mener les investigations nécessaires pour caractériser cette infraction et de décider de l'opportunité des poursuites. Cela peut être une simple contravention pour bruit et cela peut aller jusqu'à, s'il y a une volonté véritable de nuire, une mise en danger de la vie d'autrui.

Dans tous les cas, et sans attendre les résultats de l'enquête policière, vous savez qu'à la lueur de ces événements, et en lien avec la Commissaire de police, nous avons organisé des manifestations sur notre territoire de manière totalement différente, avec un renforcement de la sécurité et une façon de repenser l'organisation pour que des véhicules ne puissent pas traverser les foules. Nous avons également décidé de mettre en place la piétonisation des principaux axes du centre de Juan-les-Pins, quand il existe des manifestations ou quand il y a une affluence particulière, de manière à compléter le dispositif de sécurisation.

Toutes ces actions sont de nature à rassurer à la fois les Antibois et les Juanais, et, j'en suis sûr, les nombreux touristes qui visitent notre commune et qui, je crois, eux, ont bien compris que cette situation de panique n'était pas due à un attentat terroriste, mais au vrombissement d'une voiture de sport de forte cylindrée qui, sur les images vidéo, en accélérant et décélérant – je me suis fait expliquer tout cela - peut créer une sortie de flammes du pot d'échappement et, en même temps, des bruits qui, en dehors du vrombissement, peuvent entraîner des phénomènes de pétarade.

Si vous me demandez pourquoi, je le sais maintenant dans les voitures de très gros calibre de sport. Pour accélérer un moteur, il y a des particules d'essence en suspension qui s'injectent et qui créent, dans le moteur à quatre temps, le phénomène classique, mais, sur les voitures de sport, l'injection de particules est permanente. Si bien que si on injecte beaucoup d'essence par une accélération à vide, on peut, à la faveur d'un réchauffement, créer une étincelle qui entraîne un effet de flamme à la sortie du pot d'échappement associé à des phénomènes de pétarade. Donc, c'est cela qui est à l'origine du phénomène de panique. Je n'en ai pas, aujourd'hui, la totale confirmation, mais en tout cas, ce sont les éléments que je peux porter aujourd'hui à votre connaissance.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, je reste très en désaccord avec le procédé, parce qu'au Conseil municipal, normalement, il y a un ordre du jour et il y a des motions ou des vœux qui sont présentés à tous les groupes auparavant. On peut s'amener à chaque Conseil municipal avec une question de fait divers, mais ce n'est pas un règlement que l'on a adopté ensemble. Donc, je dis très clairement que c'est un défaut de règlement.

M. LEONETTI : Bon, on l'entend, ce n'est pas dans le règlement. Si vous souhaitez que ce soit dans le règlement et qu'il y ait une question qui soit posée, vous le verrez avec Monsieur le Premier Adjoint. Puisque vous rappelez le règlement, effectivement, ce n'est pas dans le règlement. Je demande au groupe «Rassemblement Bleu Marine » de ne pas refaire ce type de question, ou s'il fait ce type de question, je lui répondrai par écrit et non pas en Conseil municipal, sauf si vous le souhaitez. Moi, cela ne me gêne pas d'apporter des explications sur des phénomènes qui se sont produits. Donc, vous ne le ferez plus, je ne le ferai plus. Voilà, mais c'était utile que l'on puisse...

Mme DUMAS : Ce n'est pas dans le règlement !

Arrivée de Madame CURTET

Présents : 42 / Procurations : 6 / Absent : 1

M. LEONETTI : Alors, par contre, le groupe « Majorité » et moi-même portons une motion que je vais vous lire.

00-0 - MOTION DU GROUPE DE LA MAJORITÉ DE SOUTIEN AUX POLICIERS ET AUX FORCES DE L'ORDRE

« Selon le dernier bilan de la Direction Générale de la police Nationale (DGPN), 3 267 fonctionnaires ont été blessés en action de police, au cours du 1^{er} trimestre 2016 ; soit 544 policiers atteints en moyenne chaque mois depuis janvier, et une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

En 2015, 7 policiers et gendarmes ont été tués. Durant les six premiers mois de 2016, 6 policiers ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions.

Récemment, des événements dramatiques se sont produits dans le cadre d'affrontements ou de guet-apens dont les forces de l'ordre ont été l'objet.

Le 13 juin dernier, à Magnanville, deux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ont été victimes d'un double meurtre à l'arme blanche à leur domicile.

Le 8 octobre à Viry-Châtillon, 2 policiers ont été violemment agressés, dont l'un d'entre eux, un jeune adjoint de sécurité, grièvement blessé, est toujours hospitalisé.

Dans ce climat de tensions et d'épuisement des policiers, ils ont entamé depuis le mois d'octobre une série de rassemblements et de manifestations pour présenter leurs revendications qui portent notamment sur leurs conditions de travail, une meilleure répartition de leur mission, une réforme des conditions de la légitime défense.

Nous demandons au Gouvernement de prendre en compte ces légitimes revendications en dotant les forces de police de moyens matériels supplémentaires leur permettant d'exercer leur mission dans de meilleures conditions de sécurité et d'entendre leurs demandes relatives aux règles de la légitime défense qui devraient être alignées sur celles qui s'appliquent aux gendarmes.

Enfin, dans le cadre de sa politique de sécurité, la Ville d'Antibes-Juan-les Pins, qui agit en étroite collaboration avec la police nationale au travers d'une convention de coordination, continue à apporter les moyens nécessaires supplémentaires. Ainsi dès le 25 septembre 2000, les principes de cette coopération ont été établis.

Les effectifs de la police municipale seront en 2017, 97 policiers municipaux et agents de voie publique. Donc, la police bénéficiera, comme je l'ai annoncé, de 10 nouveaux personnels et équipements en cours d'exploitation.

L'étroite collaboration entre la police nationale et la police municipale fait que pendant la période que nous traversons, j'ai mis la totalité de la police municipale au service de la police nationale et sous l'autorité du Commissaire de police.

Dans ce contexte, au regard de la lourde charge de travail à laquelle doivent faire face les forces de l'ordre et de la légitime protection qui doit leur être assurée, le Conseil municipal rend hommage à leur engagement exemplaire au service de la protection et de la sécurité des Français et apporte son entier soutien et l'expression de son respect et de sa considération aux policiers et à l'ensemble des forces de

l'ordre de notre pays ».

Voilà la motion que je vous propose de voter et de transmettre à Monsieur le nouveau Préfet.
Des interventions ? Tous les groupes.
Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI : Monsieur le Maire, chers collègues, déjà, je tiens à vous remercier de présenter cette motion de soutien aux policiers et aux forces de l'ordre. Bien entendu, nous voterons cette motion de soutien les yeux fermés et je veux dire, au nom du groupe que je préside dans ce Conseil municipal, combien nous comprenons et soutenons les forces de l'ordre, parce que nos policiers sont confrontés chaque jour à une situation que nos responsables politiques qualifient eux-mêmes de « guerre » ; une guerre dans laquelle ils sont en première ligne et dans laquelle ils se sentent à juste titre abandonnés par le pouvoir en place.

Depuis deux quinquennats, les pouvoirs qui se sont succédé ont réduit sciemment les effectifs de police avec une vision comptable irresponsable, comme si la sécurité des Français pouvait être une variable d'ajustement. En petits technocrates sans vision, ils ont réduit le travail des forces de l'ordre à une obligation administrative de résultats et de statistiques. Souvent, ils sont amenés à mettre des PV, par exemple, oubliant que le maintien de l'ordre public est avant tout une histoire d'humains, d'engagement, de générosité au service du bien public.

Au niveau du terrain, les politiques, ceux-là mêmes qui sont en charge de les diriger, fuient souvent leurs responsabilités, les laissent sans ordre. Derrière leur bureau, ils savent les accabler quand la situation risque de troubler le petit déroulement de leur carrière, mais surtout, nous les savons confrontés à une menace terroriste et criminelle de plus en plus violente. Ils sont abandonnés avec des moyens techniques et juridiques dérisoires et nous avons souvent connaissance de ces agressions physiques qu'ils subissent quotidiennement par des délinquants, qui sont souvent multirécidivistes. La plupart jouissent d'ailleurs d'une totale impunité, quand ce n'est pas d'une tolérance ou d'une indifférence des pouvoirs publics.

On a en mémoire, comme vous le disait tout à l'heure, Monsieur le Maire, l'attaque de Viry-Châtillon où deux policiers ont été brûlés vifs par des criminels et non des « sauvageons » comme le disait le ministre de l'Intérieur indigne du parti politique de Madame MURATORE. Avec le double assassinat de Magnanville, nous voyons que ce sont non seulement leurs propres vies qui sont en danger, mais aussi celles de leur famille, et cela doit être aussi pris en compte.

Les forces de gendarmerie, interdites de parler par leur statut militaire, partagent la même constatation face à cette dégradation et cette progression dans l'horreur. Force est de constater que le pouvoir actuel discrédité, usé et dépassé par les événements ne fait rien. Derrière ces attaques contre les fonctionnaires, ne nous y trompons pas, c'est l'État qui est visé et notre République. Mais, nous pensons que ce n'est pas simplement avec des motions de soutien que nous allons régler l'ensemble de ces problèmes de sécurité. C'est avec une politique globale de soutien aux forces de l'ordre, et ce n'est certainement pas avec la politique qu'a menée Nicolas SARKOZY que nous allons y arriver, car Monsieur le Maire, souvenez-vous que Nicolas SARKOZY a supprimé 12 500 postes de policiers et gendarmes.

Je voulais dire pour finir qu'hier, au Conseil régional, nous avons présenté une motion de soutien aux forces de l'ordre (exactement la même que celle que vous présentez aujourd'hui et pour laquelle nous allons voter). Monsieur le Maire, Christian ESTROSI, hier a fait voter contre cette motion avec l'ensemble des élus « Républicains » de votre majorité. Nous, aujourd'hui, nous réaffirmons notre cohérence et nous voterons donc les yeux fermés pour la motion que vous présentez. Merci.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Monsieur TIVOLI, ouvrez les yeux. C'est mieux si vous la lisez que vous l'approuviez les yeux ouverts. En même temps, je vais retenir simplement, en dehors des polémiques que vous avez soulevées, que vous allez voter cette motion que la majorité présente.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Nous ne pouvons qu'être d'accord lorsque vous dites « *le Conseil municipal apporte son entier soutien et l'expression de son respect et de sa considération aux policiers et à l'ensemble des forces de l'ordre de notre pays* », mais nous tenons à rappeler qu'entre 2007 et 2012, 12 600 postes de policiers et de gendarmes ont été supprimés. Le gouvernement actuel, depuis 2012, leur a apporté un soutien certain. En effet, les effectifs ont été renforcés de 9 000 postes. D'ores et déjà, 6 300 postes depuis le début du quinquennat ont été créés et près de 2 700 sont actés dans la loi de Finances 2017. La constitution de la Garde nationale va permettre de disposer d'un réservoir de 85 000 réservistes à l'horizon 2018, dont bénéficieront police, gendarmerie et forces armées. L'objectif est d'avoir 9 250 hommes et femmes déployés chaque jour. Un effort financier de 865 millions d'euros est prévu entre 2012 et 2020 afin d'améliorer les carrières des policiers et des gendarmes fortement mobilisés.

La feuille de route sociale adoptée en avril 2016 consacre un ensemble de mesures statutaires et indemnitaires (revalorisation de la prime liée aux sujétions, revalorisation de la prime d'officier de police judiciaire, revalorisation de la police technique et scientifique et mesures en faveur du déroulement des carrières). Les crédits de fonctionnement de la police et de la gendarmerie ont augmenté de 17 % depuis 2012. Cela permet de financer le renouvellement des moyens matériels. L'achat et le renouvellement des gilets pare-balles sont à ce titre une priorité dans les crédits. En 2015, ce sont 30 000 gilets qui ont été achetés. Dans le contexte d'état d'urgence, les policiers peuvent être armés en permanence, y compris hors service, sur la base du volontariat.

La loi du 3 juin 2016 renforçant la procédure pénale, la lutte contre la criminalité et le terrorisme prévoit un cadre plus clair s'agissant de la légitime défense du policier ou du militaire. Les policiers municipaux peuvent être équipés en armes. Les véhicules et les équipements de patrouille intervenant en zone sensible sont renforcés (film anti-caillassage sur les véhicules, voire blindage dans certains cas). Un travail sur les tenues est mené pour veiller à ce qu'elles soient plus résistantes au feu. Un effort supplémentaire est prévu dans le cadre du projet de loi de Finances 2017 en faveur des crédits immobiliers de la police qui vont augmenter de 15 %. Un plan de sécurité publique viendra compléter les résultats de la concertation avec les représentants des forces de l'ordre. Merci.

M. LEONETTI : Madame MURATORE, vous n'avez pas dit si vous votiez la motion ou pas, parce que c'est une motion. Une motion, cela se vote ou cela ne se vote pas. Vous avez le temps de réfléchir.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Cette motion ressemble à une motion de circonstance ou alors, peut-être, de débat préélectoral. Oui, comme vous, je ne supporte pas la violence de notre société, que ce soit envers la police, envers les enseignants, envers les agents hospitaliers ou envers la population. Oui, la sécurité est une liberté essentielle de notre République, mais croyez-vous que cela va se résoudre en supprimant des services publics de proximité, en supprimant des milliers de postes de fonctionnaires ou en ne parlant que de la règle de légitime défense ? Je ne le crois pas.

Je ne participerai pas au vote de cette motion en l'état, même si je respecte profondément les policiers et leur travail, et certaines de leurs revendications. Mais, votre motion ne porte pas la globalité de leurs problèmes et ne choisit que quelques sujets, pas celui de la défense d'un grand service public indispensable à la sécurité des personnes. Oui, il faut sûrement ouvrir le dossier de la légitime défense, mais je ne suis pas vraiment sûre qu'il faille parler de celui des gendarmes comme un modèle. Le débat doit être un peu plus réfléchi que celui-ci.

Oui, dans ces revendications, il faut parler des moyens de la justice et des juges d'application des peines. Oui, il faut recentrer les missions de la police sur le terrain avec de la proximité, de la prévention, à supprimer le travail de statistiques. Oui, la police a besoin de renforts d'effectifs de tous les corps. Oui, la

police a besoin d'un vrai salaire, avec une politique d'augmentation du point d'indice et pas gavé de primes. Oui, la police a besoin d'investissements et de matériels compétitifs avec des véhicules aux normes de sécurité. Mais, elle a besoin aussi du respect du temps de travail et du temps libéré.

Je pourrais aussi parler de la nécessaire refonte des services de renseignements avec les deux derniers gouvernements qui ont choisi de les démanteler. Je ne participerai pas au vote de cette motion si vous ne joignez pas les différents points que je viens de citer et, pour moi, ils sont plus proches des revendications actuelles des policiers qui sont dans la rue.

M. LEONETTI : Madame DUMAS, c'est effectivement une motion de circonstance, parce que les circonstances sont effectivement exceptionnelles. Pour que des policiers descendent dans la rue, il faut quand même que leur exaspération soit à son comble. Si les policiers descendent dans la rue, c'est parce qu'ils sont l'objet d'attaques ciblées, parce qu'ils sont policiers, et qu'ils sont aussi l'objet de guet-apens destinés à les tuer. Quand on jette des cocktails Molotov dans une voiture de police et qu'on bloque les portes, c'est bien pour tuer les personnes. Ce sont des phénomènes qui sont effectivement nouveaux dans l'escalade de violence que subit notre pays.

Vous ne pouvez pas m'accuser d'attiser la violence. J'ai plutôt tendance à essayer d'apaiser les situations, mais aujourd'hui, à un Conseil municipal comme le nôtre, quand je vois le travail que fait la police, le report des congés, les heures supplémentaires non rémunérées, le dévouement et le professionnalisme qui continuent à être dans le corps de la police, je ne peux que penser qu'il faut leur apporter notre soutien.

Sur ce que vous avez dit par ailleurs, oui, la justice. Vous savez ce que demandent le plus les policiers ? C'est de ne pas se trouver dans la situation dans laquelle ils arrêtent quelqu'un et ils le retrouvent le lendemain dans la rue. Voilà, ils demandent que les peines planchers reviennent, qu'effectivement, on n'ait pas de remise de peine systématique, que l'on ne se retrouve pas avec des situations dans lesquelles des multirécidivistes continuent à échapper à la prison avec les lois qui ont été proposées par Madame TAUBIRA.

Donc, oui, cela va beaucoup plus loin, mais comme je n'ai pas envie de faire de la politique politicienne et que je voulais simplement que le Conseil municipal d'Antibes-Juan-les-Pins dise son soutien aux forces de police, je ne suis pas rentré dans l'ensemble. Maintenant, si vous voulez rentrer dans le débat pré-présidentiel, vous me trouverez effectivement sur d'autres sujets que le simple fait de la légitime défense ou des moyens supplémentaires.

Je donne la parole à Monsieur Serge AMAR qui, en tant que Conseiller régional, a été mis en cause, et qui voudrait répondre.

M. AMAR : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je crois que Monsieur TIVOLI se trompe de motion. C'est la majorité régionale qui a déposé une motion de soutien à la police par l'intermédiaire de Madame POZMENTIER, qui est en charge de la sécurité au Conseil régional, et cette motion a bien entendu été votée par le Conseil régional hier soir. Vous avez déposé une motion contre les migrants, Monsieur.

Réactions de la salle.

M. AMAR : Écoutez, vous avez déposé une motion contre les migrants.

Intervention hors micro.

M. AMAR : Celle-là, on ne l'a pas entendue. On n'a entendu que la motion de Madame POZMENTIER.

M. LEONETTI : Je retiens que les faits sont têtus et qu'il y a des procès-verbaux de tout cela. S'il y a une motion qui a été déposée par la majorité régionale et qu'elle a été votée en soutien aux policiers, j'espère que vous vous y êtes associés.

M. TIVOLI : Bien sûr.

M. LEONETTI : Donc le problème est réglé. Très bien. On passe au vote. Madame DUMAS ne participe pas au vote. Qui est contre ? Vous ne participez pas. Vous faites partie d'un groupe qui est en soutien au Gouvernement et vous ne participez pas à un vote de reconnaissance et de soutien aux forces de l'ordre, c'est-à-dire que vous êtes légèrement même en contradiction avec votre Ministre de l'Intérieur, mais ce n'est pas grave. Je veux dire qu'on a bien compris que la Gauche est plus que plurielle, parce que même le parti socialiste l'est devenu.

Allez-y, Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Je peux ? Oui. Je crois que notre intervention était relativement claire sur la partie où on dit que l'on apporte notre soutien à l'expression du respect et de la considération aux policiers. Il y a une partie de votre motion qui est tout à fait gênante et sur laquelle nous avons répondu (sur les moyens). Donc là, cela nous pose un souci.

M. LEONETTI : D'accord, d'accord. Il n'y a pas de souci, ne la votez pas. Il y a donc 3 personnes qui ne participent pas au vote. Sur les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. et je rencontrerai personnellement le nouveau Préfet sur ce sujet.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016 - PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI : Pas d'intervention ?

Arrivée de Madame Rachel DESBORDES

Départ de Monsieur Lionel TIVOLI – Procuration à Monsieur Marc GERIOS

Présents : 42 / Procurations : 7 / Absent : 0

00-3 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORTS FINANCIERS 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Après cette information, nous passons au rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

Vous le savez, la loi nous demande de porter cela à la connaissance du Conseil municipal, bien que tous les groupes du Conseil municipal existent au niveau de la CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis). C'est Madame Julie RETI, Directrice Générale Adjointe, qui va nous le présenter.

Vous avez un rapport – pardon de le dire comme cela – qui est exhaustif, donc peut-être légèrement soporifique, mais il est sur votre table et vous pouvez en avoir connaissance. J'ai demandé à Madame RETI d'en faire un résumé synthétique.

Mme RETI : L'exercice est intéressant. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est toujours un exercice un peu délicat de présenter un rapport d'activité, dont l'exhaustivité vient de vous être rappelée par

Monsieur le Maire, surtout sur une année qui est 2015 alors que nous sommes fin 2016.

Je vais essayer de rendre cette présentation un petit peu intéressante et dynamique, sachant qu'il y a une grande cohérence dans ce que je vous présente aujourd'hui par rapport à ce qui était annoncé en 2014 et ce qui a été mis en œuvre en 2016.

Développement économique et emploi

Pour le développement économique et la partie emploi, sur les faits marquants de l'année 2015 en partie prospective et stratégie économique, nous avons voulu insister sur un sujet qui est intéressant et qui s'inscrit dans le temps également : le Pôle Céramique de Vallauris où l'on a la velléité de piloter un volet économie et culture. Donc, la CASA est très, très, très impliquée dans ce beau projet.

Sur la partie attractivité et réseaux économiques, nous voulions souligner également des partenariats financiers forts à hauteur de subventions de 700 000 euros sur tout ce qui est Sophia Club Entreprises, Chambre de Commerce, Team Côte d'Azur, Fondation Sophia-Antipolis.

Pour 2016, les perspectives étaient de participer activement à des partenariats stratégiques, notamment au niveau de la Région, avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), l'OIR (Opération d'Intérêt Régional) qui concerne les activités économiques d'excellence, et le Contrat Régional d'Équilibre des Territoires appelé « CRET » sur lequel, en 2016, une grosse activité est en cours et un certain nombre de subventions est levé par les services actuellement.

Habitat Logement

Sur la partie habitat logement, nous voulions mettre en exergue la première année de délégation des aides à la pierre avec une prise de compétence au 1^{er} janvier pour le parc public et privé, et également une partie de subvention nous servant entre guillemets de « boîte aux lettres » sur les financements de l'État. Nous avons des financements à hauteur de 2 millions d'euros.

Autre effort important de la CASA : son accompagnement auprès des communes dites « carencées » en matière de logement social dans la mise en œuvre des contrats de mixité sociale.

Pour 2016, il était question pour nous, également, de renforcer le développement de l'offre en accession à la propriété, tout particulièrement sur les communes du moyen-pays (Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Châteauneuf).

Déplacements Infrastructures Risques

Pour la partie déplacements infrastructures, les événements marquants sont :

- la révision du PDU (Plan de Déplacements Urbains) ;
- le Programme d'Actions sur la Prévention des Inondations (dit « PAPI 2 ») avec un énorme suivi sur le retour d'expérience, malheureux, de la crue d'octobre 2015.

Sur 2016, un gros effort a été porté sur les travaux du bus-tram, notamment sur les sections dites « 5 » et « 6 », avec des démarrages de travaux sur la section 5 (Les Trois Moulins) en 2015 et, surtout, l'ouverture en juin 2015 de la bretelle ouest.

Autre sujet très important pour nous et toujours d'actualité en 2016 : les travaux sur les transferts de compétence sur ce que l'on appelle les services « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Vous aurez certainement des explications beaucoup plus détaillées dans le courant de l'année 2017.

Réseau Envibus

Concernant le réseau Envibus, nous avons eu une grosse activité également sur le réseau transports : une augmentation permanente durable du nombre de voyageurs et de voyages (une augmentation d'un peu moins de 2,5 %) et des recettes commerciales qui augmentent. C'est un réseau qui reste très dynamique et qui poursuit sa croissance.

Autre phénomène intéressant sur le réseau Envibus : l'externalisation complète de l'exploitation du réseau à un prestataire privé. Aujourd'hui, la CASA ne fonctionne plus en régie et elle a donc externalisé la ligne « 100 express » notamment.

On a toujours des opérations commerciales intéressantes avec des animations type « café Envibus », de grosses manifestations autour de la sécurité et la citoyenneté pour les scolaires. Il se trouve que, actuellement, nous rencontrons des faits de vandalisme et d'incivilité auprès de ces jeunes publics. Nous y portons donc une attention toute particulière, mais ce phénomène inquiète les services et les forces de l'ordre. Il y a une acuité toute particulière sur ce sujet actuellement à la CASA.

Envinet – Gestion des déchets

Concernant les déchets, deux activités également importantes : le prépaiement pour résoudre un certain nombre de problématiques de titres non recouverts à l'entrée des déchetteries, mais surtout un travail autour de la sécurité à l'occasion des opérations de déchargement pour les utilisateurs avec notamment tout un dispositif de « barriérage » renforcé. Nous sommes, là encore, victimes d'un certain nombre de vandalismes, ce qui entraîne des frais de fonctionnement relativement substantiels. Malheureusement, les déchetteries sont l'objet de ce type d'exactions, en espérant qu'un renforcement de nos personnels et de la présence de nos personnels limitera ce type de phénomène.

Un sujet important pour nos services : une démarche ISO 9001 qui a été récompensée par un titre au niveau national. Il y a aussi eu un renouvellement de marché et l'extension d'un marché de collecte aux communes du moyen-pays.

Lecture publique

C'est un réseau qui est de plus en plus dynamique et qui a un maillage très intéressant à l'échelle de la CASA, puisqu'on a cinq établissements et des points lecture un peu partout sur le territoire.

Il y a eu :

- plus de 1 200 actions culturelles à travers ce réseau ;
- une opération a connu un grand succès (la Fête des Médiathèques). Elle se poursuivra d'ailleurs en 2016 ;
- une très belle opération également autour de la cérémonie aborigène, qui a été une exposition itinérante.

Direction de la Cohésion Sociale

Autour de la cohésion sociale, quelques chiffres :

- une grosse activité également des services toujours autour de subventions des associations, mais également autour de la signature d'une déclaration d'engagement républicain des premiers partenaires des contrats de ville de la CASA. C'est très important pour nous ;
- quelques activités particulières autour de la prévention des violences conjugales (une prise en charge de 266 victimes et auteurs de violence). Ce sont des accompagnements, des entretiens psychologiques avec des assistants sociaux ;
- des rencontres parents/enfants dans le cadre du service Trait d'Union, avec plus de 1 000 visites pour 2015 ;
- les antennes de justice. Ce sont 17 000 personnes accueillies, essentiellement autour des

questions sur l'accès au droit ;

- un des sujets les plus importants en 2015 a été le Plan Local d'Insertion par l'Économie (PLIE) qui accompagne les demandeurs d'emploi cumulant un certain nombre de freins sociaux. Aujourd'hui, on a 130 orientations et une trentaine de personnes intégrées au dispositif.

Aménagement du territoire

Autour de l'aménagement du territoire, on travaille autour des zones à enjeux (les Trois Moulins, Fugueiret) avec des concertations publiques. Il y a une révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale) et, à l'occasion de ces zones à enjeux, le travail qui va être fait et qui est mené actuellement concerne le transfert de compétence des zones d'activité économique (ZAE), le transfert effectif étant au 1^{er} janvier 2017.

Environnement

Sur l'environnement, on a :

- le PCET (Plan Climat Énergie Territorial) avec une grande dynamique et une animation par notre Vice-président délégué à la compétence ;
- l'animation autour des sites Natura 2000 ;
- le plan de prévention du bruit, également, inclus dans les documents d'urbanisme ;
- un travail qui perdure actuellement autour du déploiement de bornes électriques à l'échelle des trois agglomérations que sont la CASA, la CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) et la CAPL (Communauté d'Agglomération du Pays de Lérins).

Architecture et Bâtiments

Enfin, on terminera sur l'activité de l'architecture et des bâtiments. Il y a un gros travail autour de ce que l'on appelle « Madoura » (le Pôle Céramique de Vallauris) avec une mise en sécurité de son atelier et, surtout, une prestation d'ingénierie technique qui est aujourd'hui faite à la demande des communes de la CASA. Nous nous mettons donc à disposition d'un certain nombre de petites communes – de communes dites « petites communes » – pour leur apporter savoir-faire et savoir technique. Il y a également une mobilisation des services autour du Pôle Céramique Madoura et du déploiement du nouveau business pôle appelé « Business Pôle 2.0 ».

M. LEONETTI : Parfait, merci. Pardon de vous avoir obligée de faire cet effort de synthèse. L'action et les compétences de la Communauté d'agglomération sont importantes :

- le développement économique, ce n'est pas rien ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'environnement, aussi et bien sûr ;
- les déchets ;
- le transport ;
- l'habitat ;
- les équipements structurants culturels et sportifs.

Toute cette action résumée en quelques minutes ne peut pas traduire la diversité et l'importance des actions en matière d'agglomération.

J'ai l'intervention de Madame DUMAS. On vous écoute, Madame.

Mme DUMAS : D'accord, merci.

Tout d'abord, on n'en a pas parlé dans l'exposé rapide – j'imagine que c'était le temps qui vous était compté –, mais je constate la bonne santé financière de la CASA, puisque, dans les documents, nous avons les rapports budgétaires avec un excédent, en 2015, de plus de 13 millions d'euros. Ceci me fait regretter, parfois, la frilosité sur certains investissements et je vais y venir.

Quelques remarques. Comme d'habitude, le développement économique représente une grande partie du rapport en ne parlant que de Sophia-Antipolis, une zone d'emploi fondamentale, certes, mais pas seulement pour la CASA, pour tout le Département aussi. Dans ce rapport, on pourrait aussi parler du nombre de bâtiments et de bureaux vacants dans Sophia-Antipolis et essayer d'en faire quelque chose.

C'est assez surprenant aussi que cette partie sur le développement économique ne parle pas du rapport remis à l'Inspection Générale des Finances (IGF) au sujet des implantations de grandes surfaces à l'extérieur des villes, qui accentue le déclin des centres villes. C'est peut-être que les projets de construction de grandes surfaces n'existent plus, mais vous allez me le dire.

Je suis surprise de voir aussi peu d'engagements sur la Ligne Nouvelle dans ce rapport. Est-ce que vous croyez que la suite du développement économique de Sophia-Antipolis va exister sans une politique de très grande ampleur en matière de transport en commun ? Cela ne passera pas par la seule bretelle d'autoroute supplémentaire qui ne résout pas grand-chose, mais cela passera évidemment par un projet très ambitieux de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) et une nouvelle gare dans Sophia-Antipolis que je dirais « gare TER et gare TGV ».

Pour conclure, la crise du logement est toujours aussi importante sur notre territoire : seulement 465 logements sociaux livrés en 2015 et 4 262 demandes en attente. Décidément, ce nombre de demandes ne baisse quasiment pas et continue à créer des injustices et des inégalités très importantes de vie dans notre territoire.

Les problèmes de transport et les problèmes de logement sont d'ailleurs ciblés par la Préfecture et la CCI comme un manque d'attractivité qui explique la baisse de population dans notre département. Au sujet de l'habitat, il n'y a aucun mot sur le nombre d'expulsions locatives. J'espère avec optimisme que cela veut dire qu'il n'y en a pas grâce à la prévention de la plateforme Hébergement Logement Communautaire qui a l'air de faire un très bon travail.

M. LEONETTI : D'abord, bien sûr, on ne peut pas détailler toutes les actions qui ont été menées, mais pour reprendre les deux sujets qui vous tiennent à cœur, ce sont 4 000 demandes de logement social pour 170 000 habitants sur la CASA. Je vous rappelle également que, dans les demandes, il y en a 25 % qui sont des demandes de changement de logement social, ceci devant, à mon avis, compenser cela. Donc, vous voyez que nous ne sommes pas dans une population en très grande précarité.

Vous avez raison de dire que la bonne santé financière de la Communauté d'Agglomération existe. Je ne vais pas faire la démonstration que dans un budget, il doit y avoir des reports, parce que s'il n'y a pas de report, cela veut dire qu'il y a une très mauvaise santé financière. En même temps, on pourrait quand même, à un moment donné, se réjouir que cet espace – je vais prononcer un mot qui va vous énerver – économique libéral, qui accueille 70 nations avec des entreprises internationales qui viennent s'implanter (les dernières étant Bosch ou Xerox), crée de l'emploi et de la croissance. Si j'arrivais un jour à vous convaincre que finalement, quand il y a de l'emploi par l'entreprise dans le secteur privé, cela crée effectivement une croissance positive, que cela diminue le chômage et que, peut-être, à terme, cela rend les gens plus heureux d'avoir un travail, peut-être que nous pourrions continuer à avancer.

Oui, la CASA est en bonne santé financière. Bien entendu, si elle était en mauvaise santé, on m'expliquerait que ce serait probablement la faute de la Communauté d'Agglomération. Je vais quand même rappeler que si, grâce au Conseil départemental et aux services de la CASA, on a réussi à boucler un budget pour faire une université, si on a créé les Business Pôles 1 et 2 pour accueillir les start-up des entreprises qui sont autour, et qui créent de l'entreprise autour, peut-être que la réussite serait moins au rendez-vous. Donc, oui, on est attractif et, oui, les entreprises continuent à venir, et c'est la bonne nouvelle.

Sur le bus-tram, la preuve est dans les faits. Ce qui se passe au nord d'Antibes montre bien que les travaux qui sont réalisés sont chiffrés à plusieurs dizaines de millions d'euros. On ne peut pas nier non plus qu'ils

apportent une amélioration et ils favorisent aussi le développement des transports en modes doux et du bus tram qui va justement relier l'université jusqu'à la Croix-Rouge.

Enfin, sur les grandes surfaces, quand vous regardez – *Nice Matin* l'a publié et cela m'a paru intéressant – à quel endroit sont implantées les grandes surfaces, elles sont implantées à l'est de ce département. Que font les habitants de la Communauté d'agglomération ? Je parle sous le contrôle de Patrice COLOMB. Ils vont faire leurs emplettes à l'extérieur du territoire dans lequel ils vivent. Donc, il y a un moment, où il faut trouver cet équilibre – il n'est pas facile à trouver, mais on va le trouver – entre ce qui se développe en cœur de ville et à l'extérieur. Si on a fait un palais des Congrès qui fonctionne bien, c'est bien pour développer de l'activité économique au cœur de Juan-les-Pins et si on fait un projet Marendia-Lacan, c'est bien pour y développer aussi une activité commerciale économique en centre-ville.

Mais, il y a des entreprises – vous le savez – et des commerces qui ne s'implanteront pas en centre-ville, parce qu'ils ont besoin de dizaines de milliers de mètres carrés. Oui, Castorama, par exemple, pour ne citer que celui-là, s'implantera toujours à l'extérieur. Faut-il attendre qu'il rentre dans la vétusté pour que l'on puisse les faire disparaître ? Non. Quand Darty a voulu se rénover, on les a aidés. Quand Décathlon a voulu se rénover, on les a aidés. Et aujourd'hui, quand Carrefour veut se développer, on l'aide à le faire en harmonie avec ce qui se déroule sur le centre-ville. C'est aussi une activité économique. C'est aussi de l'emploi, de la richesse et de la croissance.

C'est la raison pour laquelle, pour la conclusion, je dirais que l'on ne va pas faire des « cocoricos » pour avoir créé 3 500 emplois dans les deux dernières années. Dans un pays qui détruit les emplois plus vite qu'il ne les crée, je trouve que cela prouve qu'il y a un territoire qui a fait un bon choix, le choix de l'excellence, le choix de la croissance, le choix de l'innovation et le choix de la lutte contre le chômage par l'intermédiaire du développement économique et je pense que c'est cela, au fond, que montre le bilan que nous a présenté Madame Julie RETI.

Mme DUMAS : *Intervention hors micro inaudible.*

M. LEONETTI : Je me suis suffisamment exprimé sur ce sujet. Vous savez, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Ministre a accepté, à l'initiative d'Éric CIOTTI et moi-même, de faire en sorte que sur l'autoroute, la bande d'arrêt d'urgence soit consacrée (avec quelques millions d'euros de travaux) à un transport de bus. Ça, c'est quelque chose qui coûte entre 15 et 20 millions d'euros. Si nous sommes tous prêts – la CASA est prête à financer en partie ce projet – c'est peut-être mieux que d'envisager 6 milliards d'euros pour faire passer un train à l'intérieur de Sophia-Antipolis. C'est peut-être mieux que de promettre, en 2050, une gare LGV.

Moi, je veux du concret et que ce concret s'adresse directement à l'action qu'attendent nos concitoyens. Je ne défendrai pas – je l'ai dit à la SNCF pour qui j'ai le plus grand respect – un projet de gare LGV pour 2050, parce que je peux leur proposer aussi une piste d'atterrissage de la NASA en 2090. Il y a un moment où il faut quand même être réaliste. Quand on dit « à 10 ans », déjà, les gens trouvent que c'est loin et quelquefois, malheureusement, on est obligé de dire : « *Voilà le projet à 10 ans* ». Franchement, le projet à 35 ans, sans que l'on n'ait le moindre sou pour commencer le début de la réalisation dudit projet dans l'immédiat, quand on m'explique que l'on va faire un train qui va traverser le moyen-pays et qui va coûter 6 milliards d'euros, je me pose évidemment la question : d'où vient l'argent ?

Mme DUMAS : Des paradis fiscaux !

M. LEONETTI : Pardon ?

Mme DUMAS : Pardon, excusez-moi.

M. LEONETTI : Je pense que la SNCF n'est pas financée par les paradis fiscaux.

Mme DUMAS : *Intervention hors micro inaudible.*

M. LEONETTI : Écoutez, adressez-vous à vos voisins d'à côté et pas à moi sur ce sujet. Donc, vous avez bien compris que j'aimerais bien quelque chose de réaliste et, là, il y a un projet réaliste. Je vais continuer à me battre aux côtés d'Éric CIOTTI pour que l'on fasse cette ligne de bus qui va relier, au travers de l'autoroute, tout le littoral, avec des connexions avec les villes pour redistribuer à l'intérieur des villes, les points sensibles comme Sophia-Antipolis à partir de la sortie d'autoroute. Là, franchement, je pense que l'on aura rendu service à la population et dans un délai de moins de 5 ans, et pour un coût départemental de moins de 20 millions d'euros. Entre 20 millions d'euros dans 2 ans et 6 milliards d'euros dans 35 ans, j'ai tendance à croire la première proposition. Voilà, mais on peut en redébattre.

Vous voyez, vous me posez des questions qui sont hors sujet et j'y réponds, Madame DUMAS.

Mme DUMAS : *Intervention hors micro inaudible.*

M. LEONETTI : Bien joué ! On passe au développement durable. Merci, Madame RETI.

*Départ de Monsieur Tanguy CORNEC – Procuration à Monsieur Louis LO FARO
Présents : 41 / Procurations : 8 / Absent : 0*

00-4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2015/2016 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Pour le développement durable, c'est Philippe DALMASSO qui nous présente ce projet. Là aussi, vous allez voir que, quand on parle de développement durable, on part de la protection des espèces en voie de disparition jusqu'au bonheur de l'ensemble des Français. Donc, le territoire est large et l'ambition est majeure. Pour autant, on a essayé, là aussi, de vous présenter le projet avec des choses concrètes et dans un minimum de temps.

M. DALMASSO : Comme chaque année, depuis 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'établir un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport a été réalisé à partir des données fournies par les différentes directions de la municipalité et s'articule sur cinq finalités et éléments de méthode, obligatoires. Ils seront développés dans la présentation que je vais vous faire plus tard.

Première finalité : la lutte contre le changement climatique. Elle est directement liée à la maîtrise de l'énergie avec des piliers importants comme l'éclairage public, l'isolation des bâtiments ou la gestion de la flotte municipale ; qui sont à la fois très énergivores et très « budgétivores ». Grâce aux actions qui ont été réalisées pour optimiser l'éclairage public comme pour isoler les bâtiments, et l'investissement qui a été réalisé dans les énergies renouvelables, au total, cela a permis de faire une économie de 400 000 euros en 2015 sur le budget lié à l'énergie.

En faveur de la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, de nombreuses actions ont été réalisées pour protéger et mettre en valeur le littoral, notamment au niveau de l'espace Mer et Littoral.

Il y a également eu de nombreux aménagements au niveau des ouvrages maritimes avec :

- le ponton Courbet, qui a été reconstruit ;
- la digue de l'Olivette, qui a été réhabilitée ;
- le chemin du Tire-Poil, remis en état et sécurisé.

Toutes ces actions permettent de concrétiser l'obtention des labels tels que « Ports Propres » et « Pavillon Bleu », avec une qualité des eaux de baignade qui est excellente, grâce à un assainissement de très haut niveau. Cet assainissement a d'ailleurs été primé par un label difficile à obtenir qui s'appelle « Aquaplus »,

avec :

- de nombreux investissements sur les équipements de régulation hydraulique ;
- une grosse restructuration du réseau avec plus de 1 600 mètres renouvelés ;
- de nouvelles stations de relevage réalisées, comme celle de la Pinède et Albert 1^{er} ;
- un renforcement des contrôles qui permettent de limiter considérablement les pollutions.

Dans le cadre de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations, l'action principale qui a été mise en avant est évidemment l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée), qui recense des actions qui doivent permettre de privilégier l'accessibilité à tous les types de handicaps. Elles sont programmées sur neuf ans, et seront privilégiées l'accessibilité des cheminements, l'accès des bâtiments, avec une signalétique et un accueil renforcé, à la fois pour les ERP (Établissements Recevant du Public) et les IOP (Installations Ouvertes au Public) que représentent les squares, cimetières, w-c. publics et jeux d'enfants.

Dans le cadre de l'épanouissement de tous les êtres humains, de nombreuses actions ont été réalisées à la fois pour la santé (information, sensibilisation), pour faciliter l'accessibilité de la culture à tous, également en faveur des animations destinées aux enfants et aux jeunes et pour développer les services de proximité vers les citoyens. Il est à noter, pour la partie santé, la création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Parmi l'épanouissement de tous les êtres humains, l'action qui est sans conteste la plus importante a été celle d'établir la première édition des Florales du 13 au 21 mai 2016 avec :

- sur le Pré des Pêcheurs, le salon des Plantes et Fleurs et Jardins ;
- la journée Senteurs au Jardin à la villa Eilenroc ;
- Exflora en fête et le jardin écodurable ;
- le baptême d'une rose Meilland à Eilenroc
- le Corso fleuri le long du port Vauban.

C'est tout un ensemble d'animations regroupées sur une dizaine de jours.

En faveur de la dynamique du développement selon les modes de production et de consommation responsables, il y a toujours :

- l'effort important de la Commande publique qui vise à intégrer un maximum de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics, et qui essaye aussi, dès que possible, de regrouper les commandes pour avoir le meilleur prix possible ;
- l'action exemplaire de la restauration scolaire qui met en place des circuits courts, qui essaye de développer le bio, qui réduit les gaspillages, et le recyclage ;
- au-delà de ces actions, il y a des actions de sensibilisation très importantes envers les enfants. Ces sensibilisations sont réalisées aussi auprès des adultes, notamment lors de journées dédiées aux familles. Il y a des animations sur le thème de la santé ;
- les actions comme les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) que l'on a mises en valeur, notamment dans le cadre des Florales sur le Pré des Pêcheurs, cette année.

On arrive aux éléments de méthode avec :

- la participation de la population et des acteurs dans le but de favoriser le dialogue et la proximité des Antibois ;
- toujours plus de membres au niveau des conseils de quartier et au niveau du conseil de développement ;
- les citoyens qui s'impliquent au travers du numéro vert car ils font remonter les informations ;
- les actions citoyennes.

Là aussi, l'action phare est le questionnaire qui a été envoyé aux Antibois et aux Juanais sur leurs priorités de développement pour la Ville.

Les derniers éléments de méthode concernent :

- l'organisation du pilotage. Ce pilotage est organisé pour les grands projets tels que le Plan Climat

Énergie Territorial ou encore l'aménagement des plages ouest de Juan-les-Pins ;

- une transversalité de la démarche avec une coopération renforcée avec la CASA dans les domaines de la propreté et des déchets, et aussi dans la gestion des incivilités ;
- une évaluation, notamment avec les indicateurs de propreté qui donnent de bons résultats ;
- une amélioration continue au travers, par exemple, de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), de la création d'une aire de valorisation du patrimoine architectural et paysager, mais aussi du guichet unique virtuel.

J'en ai terminé.

M. LEONETTI :. Merci pour cette belle synthèse. Je rappelle que les cinq grands titres, ce n'est pas la Ville d'Antibes qui les choisit et que l'épanouissement des êtres humains, même si c'est un objectif que nous pouvons partager, je n'aurais jamais osé le mettre en tête de chapitre.

Sur ce sujet, il y a tout le monde qui intervient.

Le Front National. Madame, on vous écoute.

Mme CHEVALIER : Monsieur le Maire, chers collègues, l'article 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que vous devez établir un rapport sur la situation en matière de développement durable. Puisqu'il faut écrire quelque chose, vous avez donc écrit quelque chose.

Alors que la Chine et les États-Unis gaspillent et consomment de manière insolente, on culpabilise le consommateur français qui ne met pas ses appareils en veille et ne recycle pas ses ampoules. À la mairie, on coupe le chauffage et on demande au personnel municipal de mettre des polaires et des mitaines pour le sensibiliser. On pense que l'on va sauver la planète en collectant des bouchons de bouteille en plastique. À la grande joie des industriels, on achète des petites poubelles de bureau pour recycler les déchets alors qu'on le sait, les déchets triés ne sont pas toujours recyclés. Il y en a toujours une bonne partie qui part dans l'incinérateur pour le faire tourner dans un grand feu de joie.

Vous citez Les Floralies dans la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Exposer des pots de fleurs sur le Pré aux Pêcheurs vous donne toute bonne conscience pendant que les terres maraîchères et horticoles antiboises disparaissent à tour de bras sous la pression foncière que vous avez contribué à alimenter.

Oui, construire, toujours plus bétonner, augmenter le nombre de logements afin de ne pas perdre la place de deuxième ville du Département et engranger plus d'impôts locaux et fonciers. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, vous citez les panneaux photovoltaïques installés sur la salle AzurArena Antibes qui ont permis une revente d'électricité correspondant à 15 000 euros en 2015. La revente n'est pas un bénéfice. Il faudra des années pour que ces panneaux soient rentables par rapport à l'investissement engagé. Qu'en est-il des autres panneaux ? À part ceux qui sont intégrés sur les radars de vitesse pédagogiques, il n'y en a pas.

Vous citez la coupure d'électricité des monuments phares d'Antibes pendant une nuit pour sensibiliser les Antibois aux économies d'énergie. En 2015, trois bâtiments et sites municipaux (la statue du Nomade, la façade du Musée Picasso et le Fort Carré) ont été éteints. En réalité, cette action n'a aucun intérêt concret, si ce n'est de faire plaisir aux bobos gauchos sociaux écolos, et suscite, par contre, l'incompréhension totale des touristes.

Ce rapport aura au moins le mérite de faire ressortir l'indigence des mesures prises en termes d'écologie et de préservation des territoires à Antibes-Juan-les-Pins. Ce sont des collectifs citoyens qui viennent nettoyer les plages. Ce sont des espaces verts qui disparaissent. Ce sont des avions qui survolent continuellement Antibes et créent des nuisances sonores et de la pollution. Antibes mérite mieux, plus d'actions d'envergure pour la préservation des espaces existants et du cadre de vie. Donc, peut mieux faire. Merci.

M. LEONETTI : « *Peut mieux faire* », c'est généralement un professeur qui n'a pas le temps de lire, qui n'est pas compétent et qui, sur un élève, rend un devoir un tout petit peu trop pointu pour qu'il puisse le juger. Et là est le problème.

Je vais vous répondre simplement. Je ne nie pas l'action de la Chine ou des États-Unis dans le réchauffement climatique, mais que le tri des déchets soit plutôt bien fait sur le territoire de la CASA qui a été dotée de plusieurs prix dans ce domaine, cela doit vous choquer, sans que l'on n'ait fait de répression particulière, alors que c'est une action qui a été spontanée et citoyenne. C'est un élément qui est indubitable, c'est vérifiable.

Le fait que vous disiez que les employés sont obligés de mettre des polaires, parce qu'il fait froid à l'intérieur des bâtiments, le témoignage de cet après-midi montre que je suis plus mal à l'aise avec ma veste que vous avec votre chemisier léger, donc que les bâtiments de la Ville continuent à être chauffés et que, effectivement, il y a un chauffage qui fait que l'on est autour de 20 degrés et qu'à 20 degrés, certains sont encore frileux. Donc, peut-être que s'ils veulent mettre un bonnet et une écharpe à 20 degrés, ils peuvent le faire, mais en tout cas, les thermostats sont réglés sur cette température.

En ce qui concerne la recherche de béton, je vous rappellerais simplement que les principaux développements, dans les villes, dans l'urbain, de consommation de l'énergie et de gaz à effet de serre sont les déplacements et l'habitat. Et l'habitat vertical consomme moins d'énergie que l'habitat individuel. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on va arrêter l'habitat individuel, mais lorsque l'on crée un immeuble, cela consomme moins d'énergie par habitant que lorsque l'on crée des villas qui se succèdent les unes à côté des autres. C'est un fait. Après, il y a les autres faits sociologiques, de qualité de vie, etc., mais en tout cas, en matière de développement durable, ce que vous dites est faux.

Ensuite, on a économisé jusqu'à présent 4,5 millions d'euros et 400 000 euros de plus cette année grâce à l'énergie. C'est une économie financière avec un axe de développement écologique. Donc, bien sûr, je pense que vous devez aussi fréquenter quelques « bobos écolos ». J'en ai rencontrés aussi dans tous les partis. Si les « bobos écolos » arrêtaient la lumière en partant, comme on nous l'apprenait, s'ils ne restaient pas la fenêtre ouverte avec le chauffage aussi bien chez eux que sur leur lieu de travail, cela ferait du bien à la planète et c'est bon en même temps pour les finances. Donc, permettez-moi de continuer à développer cette situation.

C'est faux aussi de dire que les espaces verts diminuent. Je suis prêt à vous présenter, preuves à l'appui, qu'il y a un certain nombre d'espaces verts qui continuent à se développer. Je dirais même qu'il y en a plus qu'avant. Donc, le béton, vous, vous le voyez en hauteur ; moi, le vert, je le vois en largeur et Monsieur DULBECCO peut vous donner les exemples.

Quant au survol, votre jeunesse vous empêche de vous rappeler que nous avons eu un survol de la Ville et que cette situation a été diminuée de 85 %. Donc, c'est un élément positif que l'on ne peut nier.

C'est un peu une caractéristique du Front National, une vision négative des choses, un sentiment de déclin dans un pays qui est, quand même, le plus beau pays du monde. Peut-être que c'est le déclin des personnes qui s'expriment par leur bouche, plutôt que le déclin de l'ensemble.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, merci. Beaucoup de choses dans ce rapport, dont certaines semblent bien, comme les économies d'énergie, justement, et d'autres n'ont qu'un lointain rapport avec le développement durable, comme le salon des Plantes, Fleurs et Jardins au Pré aux Pêcheurs ou les batailles de fleurs. D'autres encore, n'ont pas leur place dans ce rapport (exemple : le remboursement de 50 % de l'abonnement au transport au commun pour les agents, ce qui est obligatoire). Alors qu'il s'agit du rapport 2015, des actions 2014 et 2013 sont de nouveau citées et les mêmes actions sont citées plusieurs fois.

Le rapport insiste beaucoup sur l'éclairage, mais le premier point qu'il indique, la mise en place d'horloge astronomique, n'apporterait qu'une réduction d'énergie de 3 % - ce qui est mieux que rien -, mais il y aurait aussi d'autres actions. Le remplacement des ampoules énergivores par des LED, qui est également mentionné dans le rapport, est une action bien plus convaincante. Mais il manque un point important : ne pas éclairer inutilement. Beaucoup de villes modulent l'éclairage en fonction de l'heure, mais aussi la fréquentation de la voie.

Le rapport parle d'électricité 100 % renouvelable. Pourtant, le 10 avril 2015, lors du débat sur la délibération d'achat de fournitures électriques, nous avons demandé que la Ville choisisse 100 % renouvelable, ou au moins 50 %, tel que le proposait l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). Vous nous avez répondu que le prix serait déterminant. D'ailleurs, dans ce marché, le prix était évalué pour 80 % et les techniques pour 20 %, ce qui laissait très peu de place pour les critères environnementaux. La même réponse avait été donnée à la CASA. Si le marché retenu est bien, comme indiqué dans le rapport, « développement durable, 100 % de renouvelable », ce serait un plus significatif, mais cela ne correspond pas à ce qui avait été dit en séance du Conseil municipal.

En ce qui concerne le Plan Climat Énergie Territorial, ce chapitre cite majoritairement des décisions nationales, mais ne dit pas ce que la Ville d'Antibes en fait. Les applique-t-elle ? Dans quelles mesures ? Avec quel calendrier ?

Le rapport vante la tarification écologique de l'eau, ce qui est faux pour les collectivités et les résidents sans compteur individuel. De plus, le choix d'un palier à 120 mètres cubes est trop haut pour avoir un impact sur la consommation. Contrairement à ce qui est affirmé, cela ne correspond pas à la consommation moyenne d'un ménage. Ce n'est pas la facture type. C'est ce qui a été décidé par les marchands d'eau pour minorer le coût au mètre carré de l'abonnement et n'est basé sur aucune étude. Il serait nécessaire déjà que tous les Antibois bénéficient du tarif le plus bas et d'instaurer un palier beaucoup plus bas pour avoir réellement un impact écologique.

Un chapitre a pour titre « utilisation plus rationnelle de l'eau » et il n'est cité que la télérelève. Beaucoup d'autres actions seraient possibles pour une utilisation plus rationnelle de l'eau. Le rapport parle aussi d'ambition de réduire les consommations d'eau sur le domaine public. L'utilisation de l'eau traitée en sortie d'usine pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des rues serait un gisement important d'économies.

Le tri sélectif devrait être instauré dans toutes les directions, et pas seulement la Direction de la population et la DRH et dans tous les bâtiments communaux.

En ce qui concerne la gestion des déchets des feux d'artifice tirés en mer, ce point doit être inclus dans le cahier des charges des marchés pour que le prestataire gère cette question.

Pour réduire les nuisances sonores, visuelles et olfactives, il faudrait réduire le trafic motorisé, ainsi que sa vitesse, et pour cela, il ne suffit pas de placer quelques radars pédagogiques. Toutes les études montrent que les voies uniques obligent à ralentir et fluidifient autant la circulation, car ce sont les ronds-points qui bloquent. L'encadré « fluidifier la circulation » pour les secteurs Saint-Claude, A8, Super-Antibes et Trois Moulins est emblématique. Fluidifier permet d'augmenter le nombre de voitures, mais nous y reviendrons à l'occasion de la délibération sur le chemin de Saint-Claude.

Il est nécessaire de consacrer plus d'espaces aux transports en commun avec des couloirs de bus et aux modes doux (vélo et trottoirs pour la marche à pied).

En ce qui concerne le bio dans les cantines, c'est bien de fournir du pain bio, un repas bio par mois. Mais en termes de bio, il faut raisonner par produit et ainsi, il est tout à fait possible de proposer du bio et local. L'AMF (Association des Maires de France) a édité un guide pour encourager les élus à promouvoir l'approvisionnement local. C'est donc possible. Tous les éléments sont dans ce guide. On aurait alors un

impact certain en termes de développement durable.

À part sur AzurArena, aucune information sur le développement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ; et dans beaucoup de bâtiments, *a minima* l'eau chaude thermique permettrait des économies conséquentes.

Mais pour nous, le plus gros défaut de ce rapport, c'est ce qu'il y manque. Alors, juste quelques points :

- la prolifération des panneaux publicitaires lumineux ;
- la disparition des terrains agricoles qui génère effectivement des difficultés d'approvisionnement local ;
- les trames vertes et bleues.

Dans un précédent rapport, on voulait nous faire passer les terre-pleins des deux fois deux voies pour des trames vertes. Cette année, quand même, on n'en parle plus, heureusement, mais il manque la place des espaces verts dans ce rapport.

L'enjeu des déplacements : alors que ce sujet est cité dans l'introduction comme un enjeu important, dans le rapport, on l'oublie complètement. Rien sur les transports en commun, même pas le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Rien sur les modes alternatifs à la voiture. Une recherche du mot « vélo » ne donne aucun résultat, alors que beaucoup de villes considèrent le vélo comme un facteur de développement durable important. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je n'ai pas l'impression que vous avez bien écouté, Monsieur LEONETTI. Vous ne saviez plus quoi dire à la fin.

M. LEONETTI : Si, si, j'ai écouté. J'essaye de faire la synthèse. Le problème avec Madame MURATORE, ce n'est pas l'analyse, c'est la synthèse.

Mme DUMAS : D'accord. Je vais être assez rapide, parce qu'en effet, c'est un exercice imposé et je félicite... Je ne sais pas si c'est vous, Monsieur, qui êtes rédacteur de ce rapport, mais franchement, pour mettre dans les cases et dans les titres imposés, je trouve que c'est très, très fort...

M. LEONETTI : Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Mme DUMAS : ...d'en faire quelque chose qui finalement, n'est pas si désagréable à lire et on regarde des petites choses. Du coup, cet exercice imposé ne nous apprend pas grand-chose et je voudrais simplement revenir sur deux petites choses qui ont été des faits marquants, quand même, de 2015.

Sur la politique du tourisme, j'ai simplement lu « *la Ville est classée station touristique depuis 2014* », ce qui veut dire « ouverture des établissements balnéaires 11 mois sur 12 ». Moi, je pose la question : qu'est-ce que l'on répond ? Qu'est-ce que l'on dit aux campings qui ont été fermés administrativement ? Parce que, eux, ils ne seront pas ouverts 11 mois sur 12.

Une petite phrase, aussi, m'a fait sourire : sur la politique contre la nuisance sonore, j'ai vu sur ce rapport que l'on parlait des casinos, on parlait de Marineland, mais on ne parle pas d'Antibes Land. Comment cela se fait-il ?

Une dernière remarque qui me ferait sourire si je n'étais pas dans les bouchons tous les matins, mais j'ai vu un petit rectangle intitulé « *fluidifier la circulation concernant l'entrée Nord de la Ville* ». Je pense qu'il suffit d'y passer tous les matins et tous les soirs pour dire que c'est un considérable échec, et je le redis : ce n'est pas une bretelle supplémentaire d'autoroute qui a fluidifié la circulation, tout au contraire.

M. LEONETTI : Je donnerai la parole après à Patrick DULBECCO, parce qu'il pourra répondre sur un

certain nombre de points.

Mais rappelons quand même, Madame MURATORE, que le demi-tarif dépend du tarif. Cela semble un peu évident. Je ne vais pas vous faire le coup de « quel est le prix du ticket de métro ? », mais il est quand même presque deux fois le coût du ticket de bus et l'abonnement à l'année est à 200 euros quand la plupart des villes ont choisi de faire 1 euro par jour, donc 360 euros. Quand vous avez un tarif à 200 euros, que vous faites un tarif réduit à 100 euros et que la Ville prend en charge pour l'ensemble de ses salariés la moitié, cela fait 50 euros à l'année. Il faut quand même le savoir. Il faut quand même savoir que nos retraités avec revenu modeste ne payent rien : 5 euros pour faire leur carte d'abonnement de transport en commun gratuit à l'année. Donc, moi, je veux bien que l'on essaie de caricaturer en faisant un inventaire à la Prévert, mais il faut que, de temps en temps, il y ait quelques petits éléments.

Sur le prix de l'eau, j'arrête, parce que j'ai vu qu'il y a une volonté de nier ce qui existe. Alors, les tarifs de l'eau d'Antibes sont très chers. Voilà ! Par contre, dans les autres villes, ils sont cinq fois plus chers. Comme cela, tout le monde est content. Ils sont cinq fois plus chers. Pourquoi peut-on se poser le problème de la tarification de l'eau ? Les écologues, les vrais, ceux qui sont en vert et qui font une primaire, nous disent : « *Il faut augmenter le prix de l'essence, augmenter le prix de l'électricité et augmenter le prix de l'eau* ». Ce n'est pas complètement illogique dans leur vision, c'est-à-dire que plus tu payes cher, moins tu as envie de consommer. Donc, c'est assez incompatible de dire « je voudrais que l'on consomme moins » et en même temps « je fais des tarifs bas ».

Et pardon de rappeler que c'est le décret d'application dit que l'on doit faire des tarifs au-dessous de 120 mètres cubes, et qui doivent le faire progressivement pour que ceux qui consomment de plus en plus se trouvent dans des situations dans lesquelles effectivement ils ont une rentabilité plus faible. Donc, voilà ! Le prix que payent les Antibois est de 2,2 euros le mètre cube en moyenne. Je ne sais pas faire autrement, puisque le prix augmente en fonction de la consommation. Vous comparez cela à Nice, à Cannes, à Vierzon, à « Puylobier-les-Oies », à ce que vous voulez. Vous verrez que même à 2,2 euros en moyenne, c'est un prix qui est quand même bas. Si j'étais un vrai écologue, je dirais « *on va le mettre à 5 euros, comme ça, ils vont fermer le robinet juste après s'être lavé les dents* ». C'est logique. Y compris faire pipi sous la douche, ce qui est une grande preuve d'écologie nouvelle dans le cadre des « bobos écologues » qu'évoquait tout à l'heure notre Conseillère municipale. Donc, redevenons sérieux.

Bien entendu, comme l'a dit Madame DUMAS, cela va du bonheur de l'individu à la préservation de la petite plante. On peut effectivement y mettre tout et son contraire et on peut toujours dire « *ce que vous avez fait, cela ne suffit pas* ». Voilà ! Cela ne suffit pas. C'est d'ailleurs le problème de la bretelle d'autoroute. Avant, il y avait 23 embouteillages, et maintenant, il n'y en a plus que 7. Alors, quand tu es dans les 7, tu dis « *cela ne sert à rien !* » Mais, quand même, quand on est dans la fluidité surprenante quelquefois du passage vers Sophia-Antipolis - et Dieu sait que j'y passe souvent ! -, de temps en temps, on dit quand même, il me semble, que les 5 000 voitures qui passent d'un côté et qui ne passent plus de l'autre ont probablement quand même légèrement allégé le rond-point précédent. Et puis, ce n'est qu'une étape qui ira vers d'autres étapes.

Voilà donc ce que vous appelez un échec et en même temps, il me semble que vous avez voté le bus tram, vous. Non ?

Mme DUMAS : Le bus tram, oui !

M. LEONETTI : On est en train de le construire le bus tram, là. Non ?

Mme DUMAS : *Intervention hors micro inaudible*

M. LEONETTI : Bon, OK. D'accord, c'est quand même moins de la science-fiction que la ligne LGV en 2050, parce que c'est en cours de se faire.

Madame MURATORI pour l'éclairage, Monsieur DULBECCO en général.

Mme MURATORI : Je voudrais seulement préciser quelque chose. Toutes les ampoules de la Ville d'Antibes qui sont renouvelées sont renouvelées par des lampes à LED.

Il y a quelque chose que je voudrais vous signaler, puisque cela passe inaperçu (c'est dommage). Dans les quartiers où la fréquentation ne nécessite pas que l'éclairage soit au rendement maximum, on a une atténuation de l'intensité lumineuse qui permet de faire de substantielles économies.

M. LEONETTI : Ne le dites pas. Ils vont me dire après qu'ils n'y voient plus rien.

Mme MURATORI : Non, non, Monsieur, on voit partout, puisque l'on a une obligation de luminosité qui doit être respectée. On la respecte, mais on atténue au minimum pour faire des économies. Et ce sont les quartiers où à un moment donné, il n'y a plus de fréquentation. Donc, on a fait une étude. Les services travaillent dans ce sens-là. Je voudrais aussi dire que la Ville d'Antibes a été une des premières à faire partie de l'étude des économies d'énergie et on a prouvé que ce qui avait été mis en place par la Ville d'Antibes a été respecté et reconnu par les autres communautés, puisqu'à Marseille, nous avons été cités en exemple.

M. LEONETTI : Merci, Madame MURATORI.
Patrick DULBECCO.

M. DULBECCO : Écoutez, je ne vais pas avoir une conclusion générale. Je voudrais seulement apporter quelques précisions à Madame CHEVALIER et Madame MURATORE. Vous savez qu'il y a eu le Grenelle de l'Environnement qui a obligé les villes à créer des trames bleues, des trames vertes et des corridors de biodiversité. La Ville d'Antibes n'a pas attendu ce Grenelle de l'Environnement pour s'occuper de son patrimoine. Il faut savoir que nous avons protégé notre paysage rural. Par exemple, 25 hectares de planches de culture. Par exemple, des surfaces résiduelles de prairies qui représentent 3 hectares, ou encore des témoignages de l'activité de petit maraichage (6 hectares). Donc, cela fait quand même pas mal d'hectares que l'on a protégés.

Ensuite, dans le cadre du PLU, malheureusement, certains particuliers se plaignent qu'une partie de leur terrain a été mis en zone naturelle ou en jardin remarquable à conserver ou à créer. On va passer *grosso modo* pour les constructions de 60 à 70 % d'espaces verts. Donc, dire que l'on bétonne à 100 % sur la Ville d'Antibes, comme on peut le voir sur certains réseaux sociaux, est une contrevérité.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI Merci. C'est une information, c'est un débat.

Monsieur GASTALDI, de manière brève !

M. GASTALDI : Bonjour, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis toujours élu de majorité et je pense que l'opposition, quelque part, est amnésique, parce que sur l'usine d'incinération où Monsieur le Maire a été président et moi aussi, on a fait une usine intelligente, c'est-à-dire qu'avant, on chauffait pour les petits oiseaux, et maintenant, on produit 11 mégawatts/heure. Je pense que cela fait partie du développement durable et personne n'en a parlé, parce que, ça, c'est quelque chose de concret et qui existe. Voilà, je voulais le rappeler.

M. LEONETTI : Tu as raison, Michel, mais ce qui est acquis est acquis. Malheureusement, on s'habitue vite aux choses positives. Mais tu as bien fait de le rappeler.

Ce rapport annuel était une information du Conseil municipal. Nous passons maintenant à la ZAC secteur des Combes, réalisation d'études d'orientations d'aménagement et d'études préopérationnelles, convention de mandat avec la société publique locale (SPL) Antipolis Avenir, autorisation de signature.

00-5 - ZAC SECTEUR DES COMBES - RÉALISATION D'ÉTUDES D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Je vais résumer les choses et je vais les dire assez brutalement, et donc assez clairement.

Lorsque l'on a regardé le projet des Combes, j'ai estimé avec mes collègues qu'il était trop dense et qu'il était inacceptable de laisser continuer à se construire dans ce secteur avec les hauteurs et la densité prévues, ne serait-ce que pour accepter le nombre de véhicules prévu. Il a donc été décidé de diminuer de presque la moitié la densité de cette zone. Et parallèlement, nous avons ensemble délibéré pour qu'il s'agisse d'une ZAC afin que l'on ait le temps de réfléchir à son aménagement.

Dans cet aménagement, nous avons, dans un premier temps, obtenu l'aide de l'Établissement Public Foncier (EPF) régional qui a acheté plusieurs grands terrains, ce qui nous permet maintenant d'avoir une maîtrise foncière d'une grande partie de l'espace. L'Établissement Public Foncier et nous-mêmes nous interrogeons aujourd'hui sur l'opportunité du périmètre tel qu'il a antérieurement été défini. Je m'en explique. Certains terrains sont importants et peuvent donner lieu à une constructibilité acceptable pour le secteur. Certaines emprises foncières sont extrêmement petites et le coût d'achat peut paraître disproportionné en comparaison aux bénéfices que l'on peut obtenir par rapport à de l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle l'Établissement Public Foncier nous a demandé de réviser et de projeter de manière très claire dans les six mois l'opportunité exacte des terrains qu'ils doivent continuer à acheter dans les secteurs définis.

Pour dire clairement les choses, s'il y a une petite villa dans un coin et qu'il faut acheter - je prends un exemple concret - 1 million d'euros, que le propriétaire en demande 1,4 million et que l'on s'aperçoit qu'en fait, le bénéfice que l'on en obtient sur 1 500 mètres carrés est de construire très peu de logements en chevauchement sur les terrains d'à côté, peut-être que c'est l'intérêt de la Ville de laisser la villa tranquille et d'acheter le terrain plus important à côté, dans lequel on peut faire de l'habitat vertical de manière plus sereine.

Le troisième élément est la densité diminuée. Objectif à six mois d'une définition du périmètre en concertation avec les habitants de ce quartier. Le troisième élément, c'est : quel est le projet ? Dès l'instant où l'on efface le projet immobilier important qui existait antérieurement, il faut que nous redéfinissions un projet. Je souhaite qu'il soit effectivement avec une trame verte qui le traverse, un élargissement de la voie indispensable, des aménagements d'assainissement, d'éclairage public, de trottoirs, qui font que, dans ce territoire-là, on a tout intérêt à le traiter avec beaucoup de précautions, parce que c'est un territoire qui s'est quand même le plus construit dans les dernières années, et pour lequel je souhaite de manière très claire mettre un frein pour donner plus de qualitatif que de quantitatif.

Voilà donc l'objet de cette délibération :

- dans un premier temps, et à six mois, définir le périmètre exact avec l'Établissement Public Foncier, en concertation avec les habitants ;
- dans un deuxième temps, en définir un projet avec la société publique locale pour essayer d'avoir un projet qui, à la fois, soit respectueux - pardon de le redire - du développement durable et de la qualité de vie des habitants.

Sur ce sujet, « Rassemblement Bleu Marine ».

M. GERIOS : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous regrettons que le PLU de mai 2011, révisé en 2012, ait destiné un secteur anciennement horticole à la construction. Certes, nous connaissons votre réponse à ce propos. Pourquoi empêcher des possesseurs de terrains horticoles de bénéficier d'un prix plus attractif, alors que leurs voisins mieux lotis se voient autoriser à monnayer leur terrain à prix d'or à des

promoteurs immobiliers ? Pourtant, nous considérons qu'un maire doit avoir le courage de faire des choix perçus comme inégalitaires par certains propriétaires, mais justes pour l'avenir de l'ensemble de sa commune.

Malgré notre désapprobation, et puisque les concepteurs de PLU en ont décidé autrement, nous nous soumettrons de mauvaise grâce à ce nouveau bétonnage des Combes, mais nous resterons très attentifs aux trois enjeux définis par le Conseil municipal du 15 février 2013 et qui nous paraissent primordiaux pour le secteur des Combes :

- premièrement, redéfinir une entrée de ville paysagère ;
- deuxièmement, valoriser l'identité du quartier axée sur un patrimoine paysager et horticole ;
- enfin, développer les méthodes douces de captage et de rétention des eaux pluviales.

Si nous insistons sur ces points, c'est parce qu'il nous apparaît que la plupart des zones à enjeux de cette ville, sous couvert de mots creux, de mixité sociale ou de développement durable, camoufle mal des objectifs d'agrandissement des grandes surfaces alimentaires ou de bricolage, ou des objectifs de multiplication de la population urbaine pour satisfaire aux lois socialistes et pour engranger de l'impôt foncier sans que ni l'emploi sacrifié par les deux types de gouvernements LR/PS, ni les infrastructures nécessaires, notamment routières, ne précèdent ces constructions de logement.

Parmi les équipements publics à réaliser de manière à réussir l'intégration du projet dans son environnement, nous suggérons d'étudier en priorité l'implantation d'un bassin de rétention en contrebas du site.

Rappelons qu'une combe est une dépression de type intermédiaire formée par l'érosion. Voilà pourquoi les maraîchers et horticulteurs avaient implanté leurs serres dans ce secteur naturellement bien irrigué des Combes, et voilà pourquoi le bétonnage de cette zone accroîtra le danger de ruissellement et d'inondation en contrebas. Sans grand espoir d'empêcher un nouveau bétonnage sans âme, camouflé par des mots creux, nous nous abstenons de voter pour ce projet des Combes. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Je suis étonné, Monsieur GERIOS, parce qu'en fait, on répond à votre demande et on est conforme à ce que l'on a décidé justement en Conseil municipal. Je pense que l'espace tel qu'il était prévu initialement était un espace qui était trop dense, qui ne tenait pas compte des trois éléments que vous avez rappelés et donc qui ne sont pas des mots creux, qui sont des mots concrets. Donc, on les met en pratique.

Dans un premier temps, on a arrêté toute promotion immobilière en créant une ZAC et un sursis à statuer sur tous les permis. C'était une décision qui me paraissait plus courageuse qu'opportuniste et qui favorisait plutôt l'intérêt général que l'intérêt particulier. Et puis, dans un deuxième temps, on a fait acheter les terrains par l'Établissement Public Foncier pour en avoir la maîtrise et, effectivement, là aussi, pour ne pas favoriser l'intérêt particulier, mais pour favoriser l'intérêt général. Et aujourd'hui, on est dans cette démarche qui se poursuit.

Je n'ai pas l'obsession de récolter de l'impôt. Si j'avais l'obsession de récolter de l'impôt, je ne serais pas à cinq points au-dessous des impôts départementaux. On aurait des impôts locaux qui seraient plus élevés, ce serait beaucoup plus confortable pour la Ville et on n'aurait pas à expliquer en permanence qu'il faut faire des efforts et qu'il faut dépenser moins. Mais regardez les impôts locaux. Si on avait été obsédé par les impôts locaux, on les aurait largement augmentés depuis 15 ans, ce qui n'est pas le cas.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Alors, c'est un peu difficile, parce que ce que vous avez dit en introduction, on ne le retrouve pas du tout dans la délibération. Donc, c'est un peu compliqué.

M. LEONETTI : J'explique la délibération et la délibération dit cela, quand même. Elle dit « six mois », « deux ans », « six mois d'Établissement Public Foncier ». J'explique, c'est tout. Je ne m'énerve pas,

j'explique.

Mme MURATORE : Nous, par rapport au texte qui nous est proposé, c'est de décider de confier à la SPL les études sur les aménagements du quartier.

Toutefois, un rappel. Le 4 octobre 2012, vous décidiez de confier à la CASA - je cite - « *l'étude d'un plan directeur d'aménagement sur l'espace de confluence Antibes Sophia Antipolis et le secteur des Combes faisant expressément partie de cette zone d'études* ». À l'époque, nous nous étions abstenus, n'ayant pas toutes les informations nécessaires pour étayer notre vote. Le 15 février 2013, vous proposiez la création d'une ZAC, ce sur quoi nous étions tout à fait d'accord et vous parliez d'intégration du projet de quartier avec son environnement dans une démarche de développement durable, nous avions rêvé d'éco quartiers. La concertation devait se tenir en avril 2013 et le bilan de cette concertation devait être présenté en Conseil municipal. La concertation, apparemment, a été reportée, on n'a pas eu de bilan de présentation. Elle semble maintenant reportée après ces nouvelles études.

Le 6 février 2015, vous décidiez de confier à la SPL Antipolis Avenir des études sur ce quartier, dont une étude de circulation. Pour nous, cette étude pouvait, et même devait être réalisée par les services de la Ville. Ni le Conseil municipal, ni la Commission « Déplacement » de la Ville, ni la Commission « Déplacement » de la CASA qui est en lien avec ce quartier n'ont été informés du bilan de cette étude.

Aujourd'hui, vous proposez de confier de nouvelles études à la SPL. À la lecture du rapport de cette délibération, on a tout à fait l'impression que l'on reprend tout à zéro et cela correspond d'ailleurs à ce que vous avez dit en introduction. Mais que devient l'étude de la CASA ? Que devient la concertation d'avril 2013 sur la ZAC ? Que devient l'étude de circulation ? Et voilà que l'on confie à la SPL - mais elle achètera un cabinet externe - l'élaboration des orientations d'aménagement, le diagnostic et les enjeux, et les objectifs.

C'est donc le cabinet externe qui va décider du projet d'aménagement de ce quartier. Pour nous, c'est à la Ville et ses habitants d'avoir une réflexion sur l'aménagement de la cité. Ensuite, vous pouvez, si vous le désirez, confier à la SPL la mise en œuvre. Mais tel que c'est énoncé, ce n'est pas possible. Il n'y a aucun cadrage, aucun objectif de définis. Et si nous reprenons ce qui est cité « *permettre une lecture et une appropriation d'espaces par les habitants* », on va leur dire, comme d'habitude : « *Voilà le projet, vous pouvez donner votre avis, mais de toute façon, le projet est choisi* ».

Créer un cadre de vie qualitatif, comme étant dans le qualitatif : aucune indication. Proposer une offre de logement répondant aux besoins de la population, parfait, sauf qu'en Commission - et vous venez de le confirmer -, il nous a été dit que le projet serait de limiter l'urbanisation. D'ailleurs, ce quartier est déjà bien urbanisé. Et donc, si on limite l'urbanisation, ces études ne sont, elles, plus nécessaires.

Mais dans le cadre de l'aménagement du quartier des Quatre Chemins, le nombre de logements sociaux est inférieur à ce qui est prévu par le PLH (Programme Local de l'Habitat) de la CASA et le PLU de la Ville, et il est dit que la Ville compensera ailleurs les logements manquants. Donc, si ce n'est pas sur le quartier des Combes, puisque là encore, l'urbanisation devrait être diminuée, où est-ce alors ? Et puis d'ailleurs, diminuée par rapport à quoi ? Au PLU ? À l'étude de la CASA ? Au projet initial qui n'a jamais été présenté ?

Bref ! On achète des études sans cadrage, sans aucune préconisation. Même les documents d'urbanisme en vigueur (le PLU et le PLH de la CASA) ne seraient pas les bases de ces études. Nous n'avons aucune information sur les infrastructures publiques et les espaces verts. De plus, encore une fois, il manque les modalités de calcul de la rémunération de la SPL. On a l'impression que l'on met une somme comme cela, il n'y a rien qui puisse répondre à quoi que ce soit, ni le coût des études, ni l'équivalent temps plein nécessaire, aucun critère.

Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération. L'aménagement de ce quartier mérite une grande

concertation, ce qui n'est pas le cas avec cette délibération. Merci.

M. LEONETTI : Sur la concertation, ce que vous dites est faux. La concertation que l'on fait, ce n'est pas « *cause toujours et je fais ce que j'ai envie* ». La preuve, Marena-Lacan. Marena-Lacan a fait l'objet d'une longue concertation qui a abouti à ce que l'on a pris en compte exactement toutes les demandes qui existaient, y compris - cela ne vous plaît pas - le fait que l'on ne fasse pas 50 % de logements sociaux, mais que l'on en fasse 35. Donc, quand on veut la concertation, il faut aller jusqu'au bout de la concertation et accepter que ce que dit la population en question et que ce soit accepté. Vous demandez d'avoir une place beaucoup plus végétalisée, on l'a végétalisée. Vous demandez de mettre un espace scolaire, on a retenu l'espace scolaire. Donc, dire que quand on fait une concertation, on ne la suit pas, ce n'est pas vrai.

Je dirais même qu'en ce moment, sur les Quatre Chemins, on est dans la même situation. Cela fait quatre ans que l'on discute, que l'on augmente d'un étage, que l'on diminue d'un étage et j'essaye de garder, moi, le cap de l'intérêt général, parce que j'ai bien compris que de temps en temps, le monsieur qui a une villa, mais qui est en cheville avec un promoteur a envie de faire 14 étages, alors que celui qui est à côté et qui n'a pas vendu au promoteur, lui, veut que l'on fasse un rez-de-chaussée. Donc, j'ai bien compris comment on développait l'intérêt général. En même temps, l'intérêt de la Ville n'est effectivement pas la somme des intérêts particuliers et c'est la raison pour laquelle - et je dirais que sur les Combes, l'intérêt général a été respecté -, on a fait une ZAC pour arrêter définitivement la construction qui me paraissait anarchique et non concertée sur ce territoire.

Le deuxième point, c'est que j'ai reçu presque toutes les personnes qui étaient dans ce secteur et qu'à la fin, je me suis rendu compte qu'il y avait effectivement un certain nombre de disparités entre le grand terrain sur lequel il y avait quelque chose à faire, un aménagement, et puis les tout petits terrains où on se demandait pourquoi on allait acheter cette petite maison et ce petit endroit. Voilà.

Donc, je voudrais que l'on ait cette concertation et je la ferai jusqu'au bout, avec l'ensemble des parties prenantes pour dire ce qu'est l'intérêt général, non pas l'intérêt du monsieur qui a la villa ou de la dame qui a le terrain. L'intérêt général ! Et je pense que sur ce point, que la Mairie a eu plutôt une position courageuse, parce qu'il était très facile de laisser filer le PLU tel qu'il était et de laisser construire tout le monde, avec des profits pour tout le monde et des ennuis pour tout le monde dans 2 ans, 10 ans ou 20 ans, parce que l'on aurait saturé complètement le quartier.

Et comme je veux effectivement un quartier dans lequel il fait bon vivre, avec des hauteurs d'immeubles, c'est comme cela. La Ville d'Antibes est avec des hauteurs d'immeubles qui sont faibles. Voilà, c'est la caractéristique de cette ville. Je ne vais pas me mettre à faire des tours. Voilà, on ne le fera pas. Donc, on se met bien dans la tête que je ne l'accepterai pas, ni au nom de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), ni au nom de l'urbanisation moderne, ni au nom de quoi que ce soit. Je pense que c'est une ville dans laquelle il fait bon vivre et que cet élément-là est un des éléments majeurs.

Le deuxième élément, Patrick DULBECCO l'a rappelé. C'est qu'il y a beaucoup d'espaces verts et je veux qu'entre ces immeubles - habitat collectif, c'est normal - il y ait beaucoup d'espaces verts, oui, parce que cela donne une aération aux gens qui y vivent et en même temps, je veux que l'on réfléchisse au nombre de voitures. On dit toujours « *il y a un foyer, une voiture* ». Il y a un foyer, deux à trois voitures et c'est comme cela, y compris dans les logements sociaux. Donc, si on ne prend pas cela en compte, on aura des villes dans lesquelles on aura des difficultés, petit à petit, qui s'accumuleront les unes après les autres.

Donc, vous avez bien compris ma démarche. Votre abstention, je la considère comme une abstention d'attente, mais en tout cas, les objectifs que vous poursuivez, je les poursuis aussi. Je veux un quartier apaisé.

Madame DUMAS. Non ? Vous n'êtes pas obligée.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes quatre, donc. Est-ce cela ? Avez-vous les procurations ? Oui, quatre, deux, six. La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages**

exprimés (7 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LOFARO, Mme MURATORE et M. AUBRY).

MONSIEUR ÉRIC PAUGET

01-1 - SPORTS - MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un renouvellement de convention avec le Centre Hospitalier d'Antibes, où nous mettons à disposition un agent de la Ville. Nous avons beaucoup de chance, puisque cet agent est maître-nageur sauveteur et elle s'est formée à l'accueil d'enfants autistes en milieu aquatique. Nous avons développé un dispositif qui s'appelle « l'eau pour rayonner » qui a lieu à la piscine d'Antibes et l'hôpital nous a demandé de former des infirmières de l'unité psychiatrique qui travaillent aussi avec ces enfants autistes. Donc, nous renouvelons cette mise à disposition au profit des enfants autistes qui fréquentent l'hôpital d'Antibes.

M. LEONETTI : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

02-1 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSOCIATION LABEL NOTE - AVANCE DE SUBVENTION - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association Label Note organise le *Festival des Nuits Carrés*, qui a célébré sa 10^e édition en 2016 et qui a rencontré un franc succès. C'est un festival formidable de musique actuelle. Donc, pour la 11^e édition, pour permettre de réserver les artistes, il est proposé une avance de subvention correspondant à 40 % de la subvention 2016, soit 32 000 euros, étant précisé que l'on réfléchit éventuellement à une troisième soirée qui serait avec une orientation rock. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

02-2 - MUSÉE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - RÉAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE CARTES POSTALES PEYNET EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Concernant le musée Peynet, l'exposition DUBOUT/PAGNOL a rencontré un très vif succès. On a vendu beaucoup de livres et de cartes postales. Donc, on propose d'acheter des cartes postales des œuvres de Peynet, avec un budget de 648 euros et 1 890 euros de recettes. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

02-3 - ANTHÉA - SPECTACLE « ALICE », LA COMÉDIE MUSICALE - CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Magie de Noël, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ce spectacle « Alice », comédie musicale, qui est déjà offerte pour les enfants des agents de la Ville, de la CASA, des pompiers, des gendarmes, des agents hospitaliers, avec deux séances pour le 18 décembre. Une troisième séance est donc prévue pour, justement, faire bénéficier de ce très joli spectacle de Noël à tous les enfants, à la fois de la Ville et de la CASA. Évidemment, un spectacle gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, et de 15 euros pour les parents. Pour cela, une signature de convention de billetterie avec la CASA à travers la SPL Théâtre Communautaire.

M. LEONETTI : Merci. Donc, vous l'avez bien compris, 1 000 places seront données aux enfants d'Antibes et de la CASA sur réservation, avec simplement le paiement des accompagnateurs à hauteur de 15 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

*Départ de Monsieur Mickaël URBANI – Procuration à Madame Rachel DESBORDES
Présents : 40 / Procurations : 9 / Absent : 0*

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

05-1 - ENVIRONNEMENT - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LÉRINS (SIGLE) - DISSOLUTION - APPROBATION

M. DULBECCO : Oui, Monsieur le Maire. Vous savez que la Ville d'Antibes est sur deux contrats de Baie, dont l'un a été voulu par l'État, donc le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Le contrat de Baie des golfes de Lérins a été signé en 2013, avec des partenaires qui sont financiers (l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et l'État). Un plan d'actions avait été établi. La Commune a entrepris et pratiquement terminé la plupart de ces plans d'actions en sachant que, depuis la signature de ce contrat, de nouveaux dispositifs sont rentrés dans l'organisation avec la nouvelle compétence des agglomérations, telle que la GEMAPI, le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de la Siagne, les nouveaux PAPI et l'animation de Natura 2000 au niveau de la baie du cap d'Antibes et des îles de Lérins et des contrats de partenariats bilatéraux avec l'Agence de l'Eau et les collectivités.

Il a semblé nécessaire à toutes les communes faisant partie de ce syndicat de dissoudre ce SIGLE (Syndicat intercommunal du contrat de Baie des Golfes de Lérins) et cela a été approuvé par délibération le 14 septembre 2016. À cette dissolution, il y a un actif financier d'à peu près de 90 000 euros, et les clés de répartition de ce SIGLE font que la Ville d'Antibes devrait récupérer pratiquement 11 % de cette somme.

Restera le problème du personnel : un chargé de mission qui, entre-temps, était devenu fonctionnaire territorial, doit être repris par l'une des collectivités membres de ce syndicat.

On demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à approuver la résiliation de ce contrat de Baie.

M. LEONETTI : Intervention Front de Gauche.

Mme DUMAS : C'était juste une petite précision, parce que vous venez de le signaler. La fin de ce syndicat, qui apparaît comme logique, demande la réinsertion de l'emploi prévu et il n'y a pas de précision dans la délibération. De quelle collectivité sera-t-il ?

M. DULBECCO : Actuellement, aucune des communes ne s'est portée volontaire pour réemployer ce chargé de mission. On essaye, sur le plan politique, que ce soit la ville de Cannes qui le reprenne, puisqu'au départ, le président de ce contrat de Baie était Monsieur BROCHAND, qui était maire de Cannes à l'époque. Cette présidence ensuite a été donnée à la ville de Vallauris. Donc, toutes les communes membres de ce syndicat essaient d'influencer la ville de Cannes de reprendre ce chargé de mission, en espérant que cela puisse aboutir.

M. LEONETTI : Cela vous tire. Le bilan doit aboutir à une solution humaine et financière acceptable. Donc, compte tenu de ces éléments, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

05-2 - ENVIRONNEMENT - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ENTRETIEN DES VALLONS ET OUVRAGES PLUVIAUX - RENOUELEMENT - APPROBATION - MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

M. DULBECCO : Vous savez que la Ville d'Antibes, depuis 1996, entretient les vallons qui traversent les propriétés privées, puisqu'un certain nombre de propriétaires, malheureusement, n'ont pas forcément les moyens d'intervenir en matière de prévention. Donc, la Ville d'Antibes avait à l'époque fait une déclaration d'intérêt général (DIG) qui arrive à terme. Cette déclaration d'intérêt général va être suivie par une enquête publique de façon à ce que l'on puisse continuer à intervenir de façon préventive sur ces vallons, en sachant que la Ville d'Antibes dépense pratiquement chaque année 100 000 euros pour la prévention, en particulier des embâcles.

Bien entendu, il n'est pas question pour la Ville d'Antibes de refaire les berges qui sont d'éventuelles constructions. Elle intervient uniquement dans la suppression des embâcles, l'entretien préventif, les entretiens ponctuels selon les besoins.

M. LEONETTI : Intervention Front de Gauche.

Mme DUMAS : Merci. Oui, bien sûr, nous devons renouveler cette déclaration d'intérêt général, mais nous ne pouvons quand même pas voter comme si rien ne s'était passé le 3 octobre 2015. Alors, quelques questions. Cette procédure est-elle adoptée par toutes les communes de la CASA ? Il me semble que cela est indispensable quand on sait comment la catastrophe peut prendre naissance en amont et dévaster l'aval. Cette procédure est-elle complémentaire du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ? Je dis cela, car on sait que certaines communes de la CASA ne disposent toujours pas de PPRI et, pourtant, c'est promulgué depuis 1987. Enfin, quelles sont les modifications qui sont insérées et inscrites dans cette nouvelle déclaration d'intérêt général par rapport à la précédente ?

M. LEONETTI : Vous le savez, par anticipation, la Communauté d'agglomération a voulu prendre ses responsabilités. Normalement, sur l'inondation pluviale, elle doit prendre la compétence en 2018 et on a pris un grand nombre de compétences en 2017. Donc, le 1^{er} janvier 2017, en dehors de cette opération pluviale du curage des vallons qui restera aux communes pour cette année, l'ensemble des engagements au niveau du PAPI 2 sont pris en charge financièrement par la CASA. Le plan d'alertes sera homogénéisé sur l'ensemble du territoire et les mesures de prévention à l'ensemble de la population seront aussi

harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Secondairement, et la délibération a été aussi adoptée, toute action qui sera menée par les communes au niveau de la lutte contre les inondations ou dans le pluvial et qui est de l'investissement, sera financée à 50 % par la Communauté d'agglomération jusqu'en 2018. Donc, la Communauté d'agglomération a anticipé un certain nombre de prises de décisions et de responsabilités qui devaient intervenir que dans deux ans et pour ne pas se trouver dans la situation dans laquelle les villes auraient attendu que la compétence soit prise par la CASA.

Ensuite, Patrick DULBECCO vous l'a rappelé. L'entretien des vallons, cela reste cette année de la responsabilité des communes. On a écrit à toutes les communes pour qu'elles fassent effectivement le travail sur les vallons. On sait très bien que ce qui est en amont est important pour ce qui est en aval en matière d'inondation. Et puis on a aussi fait en sorte que, dès 2017, il y ait une aide logistique sur l'ensemble des villes pour effectuer ces éléments. Mais bien entendu, comme l'a rappelé Patrick DULBECCO, les berges, l'entretien des berges des privés appartient aux privés. Et donc, bien entendu, on aura une sévérité accrue compte tenu de ce qui s'est déroulé, pour que les berges soient parfaitement entretenues. Et on peut, vous le savez, le faire faire par les Villes ou les Communautés responsables, et, comme pour le débroussaillage, envoyer la note aux propriétaires s'ils n'obtempèrent pas aux décisions qui sont nécessaires pour fluidifier les flux d'inondation.

Donc, effectivement, on est dans une période transitoire, mais sur ce sujet - et vous le savez - la Ville d'Antibes a toujours eu à cœur de traiter ses vallons de manière efficace et de manière complète pendant tous les hivers.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

05-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 7 RUE VAUBAN - 11 RUE VAUBAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO : Monsieur le Maire, toujours dans le cadre de l'embellissement de notre vieille ville, nous vous proposons d'accorder deux subventions, la première à la copropriété 7, rue Vauban, représentée par Madame CAMAROTTO et la deuxième, à la copropriété du 11, rue Vauban, représentée par le syndic « Agence Pierre ». Pour la première, pour une somme de 3 360 euros et pour la deuxième, pour une somme de 719 euros.

M. LEONETTI : Merci. Il n'y a pas d'intervention. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MONSIEUR ÉRIC DUPLAY

06-1 - SANTÉ - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION

M. DUPLAY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, peu de congrès médicaux d'envergure se tiennent dans notre municipalité et je le déplore. Depuis deux ans, une réunion d'importance se tient au Palais des Congrès. Cette manifestation organisée par l'association Tamari 06, reconnue par l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu), organisme paritaire constitué par l'État et l'Assurance Maladie, porte sur un domaine médical d'avenir, à savoir la cybermédecine et l'e-santé. Cette association a sollicité au mois de septembre, une subvention de 6 000 euros de notre commune, identique

à celle de l'année précédente. L'arrivée tardive de cette demande n'a pas permis de l'inscrire au BS 2016.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention de 6 000 euros à l'association Tamari 06 dans le cadre de la tenue au Palais des Congrès de Juan-les-Pins, du Forum Cybermed 2016.

M. LEONETTI : Alors, Madame CHEVALIER a la parole.

Mme CHEVALIER : L'association Tamari 06 vous fait une demande de subvention de 6 000 euros quinze jours avant la tenue de son Forum Cybermed 2016 qui s'est tenu au Palais des Congrès de Juan-les-Pins les 17 et 18 septembre dernier. Pourtant, c'est la deuxième fois que l'association organise un forum dans notre ville. Cet événement n'était donc pas une surprise. Il aurait donc été opportun que l'association fasse sa demande dans les délais adéquats.

Il s'agit d'un forum médical qui compte Sanofi et d'autres grands groupes pharmaceutiques et médicaux comme partenaires. Il serait plus juste que l'association Tamari 06 demande des fonds à ses partenaires. Est-ce que la Ville d'Antibes va se mettre à subventionner les forums organisés avec la contribution des grands groupes pharmaceutiques qui en ont largement les moyens ?

Vous dites que le Forum aura contribué aux entreprises locales. Or à part les hôtels de luxe et un traiteur valbonnais, les commerçants de la galerie marchande n'ont pas vu les conférenciers. Des conférenciers et des participants, le salon de coiffure de la galerie marchande n'en a pas vu la couleur non plus. Il est désormais fermé pour liquidation définitive et la galerie marchande du Palais des Congrès se meurt. Votre argument des retombées économiques est donc plus que limité.

Par ailleurs, le programme prévoit une intervention politique de votre part, Monsieur le Maire, le 17 septembre, de 9 heures 30 à 10 heures 10. Nous aurions été heureux que vous interveniez à titre de médecin, mais il s'agit bien d'une intervention politique. Il est par conséquent impensable pour nous de faire financer par les Antibois une association soutenue par les majors de l'industrie médicale et qui se mêle si ouvertement de politique.

Nous demandons le retrait de cette délibération. Des fonds publics, dont vous êtes les garants d'une bonne gestion, ne sauraient servir à subventionner cette association qui profite d'une convention médicale pour faire du prosélytisme politique. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Alors, franchement, vous avez raison sur la demande tardive et, Éric DUPLAY et moi-même avons signalé que c'est la dernière fois que l'on accordait en retard une subvention sur cette manifestation. Mais c'est une association qui est subventionnée par l'Assurance Maladie qui ne fait pas beaucoup de politique, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui non plus n'en fait pas beaucoup. Qu'une association ait des sponsors privés et qu'elle atténue le coût de sa manifestation par des sponsors privés, je trouve que c'est plutôt bien.

Inutile de vous dire que je suis intervenu en tant que médecin. Il m'arrive quand même de continuer à parler de médecine, à la fois dans ma ville et dans ce pays, et il n'y avait aucune connotation politique dans mon intervention que je peux vous transmettre.

Sur l'avenir du numérique dans la médecine, je pense que la Gauche, la Droite, le Centre et le Front National et le Front de Gauche sont d'accord pour essayer de réfléchir comment cet élément-là pourrait se mettre en place. Donc, si j'avais fait une intervention politique, vous auriez raison. Inutile de dire que

l'intervention que j'ai faite au Palais des Congrès en tant que médecin était gratuite.

Tout cela pour dire que vous avez raison sur un point : c'est la demande tardive et nous avons mentionné à l'association que nous ne la subventionnerons plus à l'avenir et qu'elle trouve un équilibre financier pour ne pas que la Ville vienne au dernier moment compenser un déficit que les organisateurs pouvaient éventuellement présager et qui devaient être réduit l'année suivante. Il est clair que c'est la dernière action de ce type.

Enfin, je rappelle que ce congrès a laissé au Palais des Congrès, 17 000 euros. Je rappelle qu'il est subventionné par l'Agence Régionale de Santé qui n'est pas un organisme gouvernemental, qui ne fait pas de politique et qui essaye simplement de s'interroger sur l'avenir de la santé dans le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Donc, cet élément et cette caution devraient vous satisfaire.

Ensuite, c'est vrai que les congressistes vont rarement chez le coiffeur pendant un colloque. Donc, moi, je veux bien que l'on me rende responsable de tout, mais je rappelle que le Palais des Congrès - et je m'en réjouis encore aujourd'hui - a été financé en grande partie par des privés. Ces privés, je leur ai demandé de me remettre un Palais des Congrès, ce qu'ils ont fait. Et cela a abouti à une situation financière qui a fait que l'on a payé le quart de ce qu'aurait coûté un Palais des Congrès si on l'avait construit sans partenariat privé.

Ensuite, que l'exploitant du parking privé me dise qu'au mois de novembre, son parking n'est pas rempli, c'est son problème commercial. Que l'ensemble de la galerie commerciale, louée peut-être à des prix disproportionnés par rapport à l'attente des uns et des autres, ait des difficultés à fonctionner, c'est une réalité. Mais les hôtels qui sont autour participent effectivement au congrès, et les gens qui viennent au congrès pendant deux jours sont des gens qui généralement dorment et mangent. Après, je n'ai pas la capacité de leur donner des bons pour aller au salon de coiffure ou à la galerie marchande. Ce n'est pas possible. Donc, il faut que le Palais des Congrès serve à faire des congrès.

J'ai demandé d'ailleurs à Audouin RAMBAUD, avec Eric DUPLAY, que l'on envisage désormais, non pas des tarifications pleines en plein hiver et qui aboutissent à ce que les manifestations qui s'y déroulent sont en difficulté, même quand elles ont, comme celle-là, un intérêt général, mais essayer de trouver une tarification qui tienne compte de manifestations qui ont un intérêt général d'animation du Palais des Congrès sans pour autant perdre de l'argent. Il est normal que le tarif du mois de septembre ne soit pas exactement le tarif du mois de novembre. Et il est normal aussi qu'une association qui est pilotée par l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé n'ait pas tout à fait la même tarification que celle qui vient vendre un produit financier, commercial, voire pharmaceutique.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, alors, tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous sommes opposés à l'attribution de subvention *a posteriori*. Toute association qui organise une manifestation établit un budget prévisionnel et réalise la manifestation sur la base de ce budget, et ne vient pas ensuite demander une subvention d'équilibre.

En ce qui concerne l'association Tamari 06, cette année encore, elle demande après coup une subvention à la Ville pour une manifestation qu'elle a organisée au Palais des Congrès de Juan-les-Pins. L'année dernière, il s'agissait d'un congrès. Cette année, il s'agit de journées de formation pour les professionnels. La Ville n'a pas à subventionner des journées de formation pour des professionnels, même des professionnels de santé, surtout au moment où l'on décide de diminuer l'enveloppe de subventions au

secteur social. Si l'année dernière, la demande d'une subvention était exceptionnelle, cette année, elle n'est plus exceptionnelle, et cette association aurait dû mieux établir le budget de cette manifestation.

Dans le rapport qui nous est remis pour cette délibération, il n'y a pas de bilan financier. L'année dernière, nous avons un budget prévisionnel et nous étions intervenus pour dénoncer un certain nombre de points. Les dirigeants de cette association sont rémunérés, les charges de personnel pour la manifestation se sont élevées à 66 000 euros, des rémunérations d'intermédiaires et des honoraires pour 57 000 euros, des achats de prestation de service pour 44 000 euros. On suppose que leur budget cette année était relativement équivalent et vous vous étiez engagé à obtenir un budget plus précis. Du coup, cette année, aucun chiffre. Comme cela, c'est plus précis. Nous devrions disposer du budget réel de la manifestation de 2015 et même de celle de 2016, puisqu'elle s'est tenue les 17 et 18 septembre.

Et ne nous dites pas que c'est ouvert au public. Lorsque l'on regarde le programme de la journée théoriquement tout public le 17 septembre, on voit bien que les thématiques abordées ne concernent que des professionnels de santé. Merci. Mais nous avons bien pris note que c'est la dernière année que vous nous présentez un dossier de cette association.

M. LEONETTI : Sur la note « prévisions et réalisations », moi, je l'ai. Elle est passée en Commission pour la demande de subvention. Moi, j'ai les chiffres avec un déficit de 6 931 euros, et donc cette demande de subvention. Donc, je suis d'accord sur la séquence. Ils ont mal compris, ils ont cru que l'on allait donner 6 000 euros chaque année. Bon, on rétablit l'équilibre, et ensuite, s'ils ne peuvent pas faire, ils diminueront leurs prestations.

Je rappelle quand même qu'ils ont laissé sur le Palais des Congrès 17 000 euros de prévision et que cela s'est terminé à 29 000 euros de prestations du Palais des Congrès. Donc, on peut se poser la question s'il ne vaudrait pas mieux avoir un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie et faire en sorte qu'il y ait un tarif plus attractif en termes de Palais des Congrès pour que l'on ne soit pas obligé de venir subventionner quelque chose qui est déficitaire et qui a un intérêt général. Voilà.

Madame CHEVALIER, voulez-vous réintervenir ?

Mme CHEVALIER : Non, c'était simplement pour signaler que sur la page 7 du bilan de Cybermed, il est bien marqué que vous avez fait une intervention politique. C'est marqué noir sur blanc. Donc, moi, je suis très contente si vous avez fait une intervention médicale, et c'est tout à votre honneur. Simplement, sur la base des rapports qui nous ont été transmis, c'est une intervention politique.

M. LEONETTI : Je vous donnerai le texte de mon intervention.

Mme CHEVALIER : Il n'y a pas de souci, mais nous, on a eu ces rapports-là, on n'est pas venu au Forum.

M. LEONETTI : C'est une interrogation sur les nouveaux modes de fonctionnement de la santé à partir du numérique, des produits embarqués, etc. C'est ni de droite, ni de gauche, ni d'extrême droite, ni rien du tout. C'est une interrogation.

Mme CHEVALIER : Bien sûr, mais il y a marqué « intervention politique », on reçoit cela.

M. LEONETTI : Ils ont voulu dire « c'est l'intervention d'un politique ». Voilà, mais je vous donnerai le texte.

Mme CHEVALIER : Pas de souci. Non, je vous fais confiance. Je n'ai pas besoin d'avoir votre texte.

M. LEONETTI : Merci, Madame.

Mme DUMAS : Cela m'intéresse le numérique dans la santé.

M. LEONETTI : Mais oui, cela m'intéresse. D'ailleurs, à la Communauté d'agglomération, on a décidé d'aider toutes les start-ups qui se développaient dans deux domaines qui me paraissent des domaines d'avenir pour le territoire qui est le nôtre, c'est la santé et le sport. Je pense que, dans ces deux domaines, on a une certaine expertise. Ce matin, on a inauguré une salle d'électrophysiologie à l'hôpital d'Antibes. Que l'on soit médecin, comme moi, que l'on soit cardiologue, ou que l'on soit une personne profane, on se rend bien compte combien le numérique a bouleversé la qualité des examens et en même temps, comment demain, il va bouleverser la pratique médicale. C'est quelque chose qui a un intérêt - je dirais - presque philosophique et technique, mais cela n'a pas un caractère politique.

Monsieur DUPLAY.

M. DUPLAY : Oui, je voudrais rajouter un mot pour Madame CHEVALIER, Madame MURATORE et Madame DUMAS pour vous sensibiliser à l'intérêt de ce congrès et faire passer un petit peu la pilule - je dirais - en tant que médecin.

Médecins, nous sommes soumis quand même à une formation médicale continue. On ne fait pas de la médecine maintenant comme on la faisait cinq ans avant. Il y a des métiers où les choses changent très peu. Un boucher, dépecer une vache, maintenant et cinq ans après, malgré Darwin qui décrit l'évolution des animaux, cela ne change pas beaucoup. En médecine, je peux vous dire que si je vous opérerais de la cataracte aujourd'hui, ce n'est pas comme cinq ans auparavant. Pas du tout pareil ! Si je vous greffais aujourd'hui, je vous grefferais au laser. Il y a cinq ans, c'était avec un couteau. Et si Monsieur LEONETTI reprenait la chefferie de service de son service, il trouverait que les choses ont beaucoup évolué en cardiologie.

Ce congrès est un congrès de formation médicale continue. Ce n'est pas un congrès pour s'amuser. Il faut savoir qu'il y a quelques années encore, la formation médicale continue se faisait par un rapport direct entre les laboratoires et les médecins. Les laboratoires finançaient la formation médicale des médecins. Alors, à cette époque-là, qu'est-ce qu'il se passait ? Beaucoup de congrès avaient lieu aux Antilles, à Honolulu, on ne sait pas pourquoi, mais probablement que les formateurs là-bas sont plus à même, parce qu'il fait plus chaud. Maintenant, l'État a remis la main là-dedans, les choses sont beaucoup plus claires. Maintenant, c'est l'OGDPC, c'est le développement professionnel continu qui est organisé par l'État, par l'intermédiaire de l'ARS.

Donc, ce congrès était absolument validé par l'ARS, par l'État, il faisait partie de la formation médicale continue des médecins. Ce n'est pas un congrès comme cela, fantoche, etc. Mais il me semblait normal d'aider à financer ce congrès qui est un congrès qui n'avait rien à cacher. C'est un congrès qui était fort intéressant.

C'est Madame CHEVALIER qui disait que Sanofi n'avait qu'à payer les congrès. Comment est financé le DPC, le développement professionnel continu des médecins ? Il est financé par une taxe sur le résultat des laboratoires pharmaceutiques. Donc, Sanofi a participé à ce congrès, comme tous les laboratoires français, par une taxe imposée sur leurs bénéfices. Maintenant, ce sont les laboratoires qui financent cette formation médicale, mais clairement par l'intermédiaire de l'État, par l'intermédiaire de l'OGDPC, l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu. Donc, ce congrès n'est pas un congrès mystique.

C'est un vrai congrès de formation des médecins, et moi, je suis très heureux de pouvoir, en tant qu'Antibois, avoir une formation dans le cadre de ma ville, et que pas tout se passe ailleurs.

M. LEONETTI : Écoutez, pour apaiser tout le monde et pour reconnaître et essayer d'être lucide, d'une part, ce qui est exceptionnel doit être exceptionnel et à partir de deux fois, cela a perdu son caractère exceptionnel. Donc, dont acte. C'est effectivement la subvention de cette manifestation qui doit avoir un bilan prévisionnel l'année prochaine, qui n'intègre aucune subvention de la part de la Ville.

Deuxième point, en contrepartie, ou plutôt de manière plus générale, des manifestations de cette qualité qui se déroulent au Palais des Congrès, c'est plutôt positif. On n'est peut-être pas obligé de leur prendre 29 000 euros quand cela a un intérêt général, subventionné par l'Assurance Maladie et l'ARS. On peut très bien faire un abattement et le délibérer. Donc, moi, je vous proposerai que l'on ait des tarifs sur des manifestations que nous définissons, soit associatives, d'intérêt général, entraînant un retentissement positif sur le Palais des Congrès, d'autant plus que vous avez des périodes hivernales qui sont vides de congrès et que tous les palais des congrès ont des périodes dans lesquelles ils ont une tarification spécifique et dans les périodes de congrès importants, à ce moment-là, il est évident qu'il n'y a pas de diminution de tarification.

Donc, réfléchissons à cela ensemble. Aujourd'hui, on vote la subvention. J'ai apporté les éclaircissements que souhaitaient Madame MURATORE et Madame CHEVALIER, et il n'y aura pas de subvention les années prochaines.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à **la majorité par 42 voix POUR sur 49** (7 CONTRE : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY)

MADAME ANGELE MURATORI

07-1 - ZI LES TERRIERS - RÉALISATION DE BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA DIRECTION RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES - TRANSFERT DES SERVICES SUITE AUX INONDATIONS - DÉPÔT DE L'AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme MURATORI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, lors des intempéries du 3 octobre 2015, nos services installés au rez-de-chaussée rue Courbe ont subi d'importants dégâts. Je précise, car ce n'est pas indiqué dans la délibération, que seuls les bureaux à l'étage n'ayant pas subi de dégâts sont actuellement occupés par six agents et que la régie encore sur place dispose d'un système d'alarme qui, en cas d'alerte jaune, met les hommes et le matériel à l'abri.

Il s'était donc avéré pour la Direction de la DRI (Direction Réseaux et Infrastructures) de trouver et de transférer le personnel pour qui les risques étaient réels, dans les meilleurs délais. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous avons eu recours à des constructions de bâtiments préfabriqués, parfaitement aménagés en bureau, installés sur le parking de la DRI aux Terriers. Le relogement d'urgence n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme pour une période maximale d'un an. Conformément à l'article R. 421 du Code d'Urbanisme, cette période arrivant à échéance, il est nécessaire de déposer une demande pour cette implantation.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la régularisation de cette implantation.

M. LEONETTI : Merci. Intervention Front de Gauche.

Mme DUMAS : Bien sûr, je partage le fait de mettre à l'abri les personnels de ce service qui font d'ailleurs un travail remarquable tout au long de l'année. Il est dommage qu'il ait fallu d'ailleurs attendre une nouvelle catastrophe pour enfin déplacer le service, parce que ce n'est pas la première inondation qu'ils aient subie. Depuis un an, les personnels travaillent dans ces préfabriqués. On aurait pu penser que cela ne serait que provisoire et que ce laps de temps serait utilisé pour créer un bâtiment fonctionnel, durable, afin qu'ils puissent travailler comme leurs collègues, dans des conditions optimales. Vous préférez pérenniser les préfabriqués qui occupent une partie du parking, alors que le site permet l'extension du bâtiment existant. Je trouve cela très regrettable et je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LEONETTI : Franchement, vous êtes de super mauvaise foi. Comment voulez-vous que l'on construise un bâtiment en un an ? Bien sûr que c'est provisoire. Bien sûr que l'on a mis à l'abri des inondations, on met les gens à l'abri, on met le matériel à l'abri. Avez-vous déjà vu un bâtiment qui se construit, permis de construire inclus, normes incluses, en un an clé en main ? Si vous avez l'organisme qui le fait et en toute légalité, vous me l'envoyez. Il n'y a pas d'autre choix que de faire des préfabriqués qui sont, comme l'a dit Madame MURATORI, de très bonne qualité et qui permettent d'avoir une vie tout à fait normale.

Je dirais même que l'ensemble du personnel est plutôt satisfait de se trouver dans cette situation que plutôt que la situation telle qu'elle était hier. Et puis évidemment, on ne va pas rester comme cela. C'est une zone d'extension de la DRI et elle va s'étendre, permettant effectivement d'abriter le personnel dans du définitif.

On visitera ensemble avec Madame DUMAS, voilà, et on interrogera le personnel les yeux dans les yeux.

Intervention hors micro inaudible

M. LEONETTI : Allez-y quand vous voulez, sans moi si vous voulez. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (1 ABSTENTION : Mme DUMAS).

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD (*rapportée en son absence par Monsieur le Maire*)

08-1 - TOURISME - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME » À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - PRINCIPES RELATIFS À LA MUTUALISATION DES MOYENS ET DES RESSOURCES DES OFFICES DE TOURISME INTERCOMMUNAUX - APPROBATION

M. LEONETTI : Monsieur RAMBAUD étant absent, je me permets de présenter les deux délibérations, mais j'ai peur de vous saturer sur le problème du tourisme, du transfert du tourisme partiel de la Ville à la CASA, qui va revenir en partie de la CASA à la Ville. Donc, je vais me permettre de ne pas les développer.

Je n'ai pas trop le choix, c'est la loi. Mais comme la loi est changeante au gré des changements de ministres, on va appliquer la loi qui est en vigueur aujourd'hui, en sachant que peut-être demain, nous changerons la délibération.

Sur ce sujet, il n'y a pas d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

08-2 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS - FÊTES DE FIN D'ANNÉE - CONCERTS VIENNOIS DU 1^{ER} JANVIER 2017 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : C'est devenu maintenant un rendez-vous incontournable, le concert du Premier de l'an suivi du feu d'artifice sur Juan-les-Pins qui suit le concert du Premier de l'an, avec deux manifestations et des tarifs attractifs à 20 euros et 15 euros pour que ce soit accessible à tous, avec un concert qui est toujours de grande qualité et qui est prisé par l'ensemble des personnes qui bénéficient, en sortant, du feu d'artifice sur un temps qui sera bon le 1^{er} janvier 2017. Il fera beau et le ciel sera étoilé. Voilà. C'est aussi une garantie que nous apportons.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

*Départ de Madame Rachel DESBORDES – Procuration à Madame Sophie NASICA
La procuration de Monsieur Mickaël URBANI s'annule
Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1*

MONSIEUR PATRICE COLOMB

10-1 - ANIMATIONS URBAINES ET COMMERCIALES - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION - APPROBATION

M. COLOMB : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est afin d'optimiser au mieux la synergie entre les événements des cœurs de ville et les acteurs économiques de proximité que ces kits décoratifs et de vitrophanie sont proposés à la vente par le service Commerces à l'ensemble des commerçants. Les tarifs de ces kits ont bien entendu fait l'objet d'une concertation avec les associations des commerçants qui, je le rappelle, sont de futurs partenaires dans le cadre de la mise en place de l'Office de Commerce, l'objectif de cette démarche étant que les commerçants soient aux couleurs des animations, en fonction des thématiques retenues, c'est-à-dire Noël, les Voiles d'Antibes et le Jazz.

Alors, 120 kits étaient prévus, qui ont tous été réservés. À ce jour, un réassort est prévu pour contenter le plus grand nombre de commerçants. Ces tarifs vont et s'étalent de 49 euros jusqu'à 69 euros en fonction des commerçants, s'ils sont ou non adhérents à l'union commerciale.

Voilà, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ces dispositifs. Merci.

M. LEONETTI : Effectivement, comme l'a très bien expliqué Patrick COLOMB, c'est une marque commerciale qui s'étend sur toute la Ville au moment où il y a un événement et qui permet donc de marier plus étroitement, comme il est en train de le faire avec Audouin RAMBAUD, le tourisme et le commerce.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

*Départ de Monsieur Serge AMAR – Procuration à Madame Simone TORRES-FORET-DODELIN
La procuration de Monsieur André-Luc SEITHER s'annule
Présents : 38 / Procurations : 9 / Absents : 2*

MONSIEUR YVES DAHAN

11-1 - ÉDUCATION - ÉCOLES PRIMAIRES - NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP) - MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS - CONVENTION-CADRE DE BÉNÉVOLAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN : Monsieur le Maire. Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir, bien sûr, que Monsieur le Maire a souhaité mettre en place dans les écoles d'Antibes, un projet éducatif territorial que vous avez vous-mêmes approuvé lors du Conseil Municipal de décembre 2015. Je rappelle que ce PEDT (Projet EDucatif Territorial) fixe les objectifs pédagogiques qui constituent le socle des activités déclinées durant des nouvelles activités périscolaires.

L'article 1 de la convention fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement des NAP pour les enfants scolarisés dans les écoles à la fois maternelles et élémentaires publiques. Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les enfants peuvent, le vendredi après-midi, de 13 heures 30 à 16 heures 30, bénéficier d'activités proposées par les animateurs de la commune sous forme d'atelier.

L'article 5, lui, prévoit que la commune d'Antibes-Juan-les-Pins organise des temps de NAP et peut faire appel à des intervenants extérieurs. Aussi, et afin de diversifier les ateliers proposés aux enfants tout en respectant, je rappelle, les objectifs qu'elle a définis, la Ville souhaite faire appel à des associations et à des clubs sportifs par le biais d'une convention de bénévolat. Cette convention formalise l'engagement de ces partenaires pour l'organisation de leurs interventions dans un souci de cohérence, de qualité, et bien entendu de continuité éducative.

Donc, il est demandé au Conseil municipal, à la fois d'approuver la participation de ces bénévoles pour le fonctionnement d'ateliers dans le cadre des NAP, puis des temps d'activités périscolaires à compter de la rentrée 2016/2017 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions prises sur les fondements de la convention-cadre de bénévolat avec chaque association ou club sportif.

M. LEONETTI : Interventions : « Rassemblement Bleu Marine » et Front de Gauche. Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALIER : Monsieur le Maire, chers collègues, le 18 décembre 2015, notre groupe Front National a fait un vote de confiance et a voté pour votre projet éducatif et ses annexes. L'article 5 prévoit en effet que la Commune d'Antibes peut faire appel à des intervenants extérieurs. Nous sommes tout à fait pour que des associations et des clubs sportifs antibois participent à des ateliers éducatifs et sportifs avec les enfants dans le cadre des NAP et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Mais le contenu du projet de convention de bénévolat relative à la mise en œuvre d'ateliers par des intervenants extérieurs dans le cadre des NAP ne nous convient pas du tout, par son manque de rigueur. En l'occurrence, c'est l'article 2 qui pose problème.

L'article 2 qui définit le cadre d'intervention du bénévolat dit que les interventions auprès des enfants accueillis se feront en présence ou non d'un agent communal. Cela vient en contradiction avec le préambule de cette même convention qui indique que les bénévoles seront bien encadrés par des animateurs de la Commune. L'article 2 doit donc être modifié en conséquence. Nous demandons que ces ateliers soient sous la supervision d'agents de la Ville. C'est d'autant plus nécessaire que la Commune sollicite l'application du taux dérogatoire d'un animateur pour 14 enfants en maternelle et d'un animateur pour 18 enfants en élémentaire. Pour nous, il n'est pas pensable de laisser nos enfants seuls, sous le seul encadrement d'une association tant que nous parlons d'activités organisées pendant le temps scolaire.

Deuxième chose, et toujours sur l'article 2, vous demandez l'extrait du casier judiciaire. C'est un premier pas mais cela ne suffit pas. En effet, certaines personnes sont connues des services de police - je pense notamment pour des délits de pédophilie - et pour autant, n'ont pas été jugées ou ne sont pas encore passées en jugement. Elles n'ont donc pas d'extrait de casier judiciaire avec une mention. Demander un extrait de casier judiciaire n'est donc pas suffisant, loin de là. Il faudrait pouvoir interroger le Parquet ou les services de police. En l'état, nous ne pouvons pas cautionner, sous prétexte de bénévolat, de laisser courir le risque de laisser nos enfants aux mains de prédateurs potentiels. Les pédophiles, on le sait, recherchent la proximité d'enfants et font tout pour se retrouver à leur contact. L'Éducation nationale elle-même n'est pas exempte de tels individus. L'actualité nous le rappelle souvent. Comment alors considérer qu'il n'y en ait pas dans les associations ?

Nous vous demandons donc d'amender l'article 2 en ce sens et que soient associés les services de police pour valider le personnel des associations qui sera au contact de nos enfants. Nous voterons pour cette délibération si vous amendez l'article 2. Dans le cas contraire, nous voterons contre et nous ne cautionnerons pas la démarche si aucune garantie ne peut être apportée quant à la moralité des bénévoles qui seront au contact de nos enfants dans le cadre des activités scolaires. Ne laissons pas n'importe qui sous couvert de bénévolat s'approcher de nos enfants. Nous devons les protéger. Merci.

M. LEONETTI : Bon, sur la première partie, sur toutes les personnes bénévoles qui interviennent, il y a une enquête de police transmise à la Ville. J'ai même demandé que dans ce cadre-là et sur certains types d'emploi, les personnes fichées « S » soient transmises à la Ville, non pas pour savoir qui est fiché « S » dans la Ville d'Antibes - je ne veux pas le savoir, parce que je ne sais pas ce que j'en ferais -, mais pour autant, je ne veux pas employer quelqu'un qui pourrait porter atteinte à une population confiée à la Ville d'Antibes.

Sur le deuxième point, un encadrement minimum sera toujours prévu. Si ce n'est pas le cas, précisons-le. Je suis d'accord avec vous. On peut confier son enfant à un club de foot sans qu'il y ait d'enquêtes, etc., etc. Dès l'instant où il y a une responsabilité de la Ville, il faut qu'il y ait un minimum d'encadrement, quelqu'un qui surveille l'activité. C'est ainsi que c'est prévu.

Donc, sur les deux points que vous soulignez, un, sur les bénévoles, il y a une enquête de police qui est transmise à la Ville et uniquement sur ces personnes-là ; deux, sur l'encadrement, il n'y a pas l'encadrement habituel des NAP lorsque c'est une association qui vient effectuer une activité, mais il y a un minimum de surveillance par le personnel qui, vous le savez, lui, personnel Ville, est soumis à l'enquête de police quand il s'adresse aux enfants.

Donc, confirmation, Monsieur DAHAN ?

M. DAHAN : Oui, oui, Monsieur le Maire, de la même façon que pour les personnels mêmes des associations qui sont là, on vérifie qu'elles sont bien qualifiées pour pouvoir s'occuper d'enfants de cet âge. Il y a donc quand même un suivi assez précis des personnels.

M. LEONETTI : Ce que je souhaite, c'est qu'il n'y ait pas de nouvelles activités périscolaires sans qu'il y ait un animateur du milieu associatif ou du milieu municipal, mais un éducateur qui soit porteur du BAFA et qui lui donne sa compétence de surveillance, et une enquête de police qui affirme à la Ville que lorsque les parents confient cet enfant à la Ville par l'intermédiaire d'un éducateur BAFA, il y ait eu l'enquête de police. Me confirmez-vous bien cela ? Je vous le confirmerai par écrit, Madame CHEVALIER, mais votre remarque est prise en compte, bien entendu.

Autre intervention, Front de Gauche.

Mme DUMAS : J'allais émettre les mêmes doutes sur l'encadrement, parce que je pense que la convention ne répond pas à ce que vous dites. La délibération n'en parle pas, ce que vous avez dit. Je demande que l'on enlève la délibération avant qu'elle soit réécrite, parce que c'est quand même un domaine un petit peu... Il y a une époque où les associations, pour intervenir auprès des enfants, devaient demander un agrément de l'Éducation nationale. Au passage, je vous rappelle que quand j'ai demandé la gratuité des NAP, vous m'aviez répondu à ce moment-là, « *la gratuité n'est pas une bonne chose, car cela dévaloriserait l'activité* ». Je vois que votre avis n'est pas le même pour le travail. Le travail peut être gratuit, mais pas les NAP. Passons cela, mais je pense que la convention et la délibération ne répondent pas à toutes les exigences d'accueil...

M. LEONETTI : Madame DUMAS, ne déformez pas mes propos !

Mme DUMAS : Je ne les déforme pas. J'ai lu la délibération.

M. LEONETTI : Le bénévolat est une chose qui est valorisée et j'ai le plus grand respect pour les bénévoles. Je veux simplement dire que lorsqu'il y a une manifestation de qualité avec la Ville qui dépense 1,7 million d'euros pour faire des NAP dans le cadre d'un projet éducatif territorial, il me semble que ce n'est pas illogique de faire participer à hauteur de 250 ou 300 000 euros l'ensemble des parents avec des tarifications qui sont particulièrement attractives. Je répète que les NAP sont gratuites et que ce que les parents payent, ce n'est qu'une partie du projet éducatif territorial que nous avons voté ensemble. Donc, que les choses soient bien claires là-dessus. S'il n'y avait que les NAP, cela resterait gratuit. On a choisi de franchir une étape supplémentaire et de faire un projet éducatif territorial. Ce projet éducatif territorial est validé par l'Éducation Nationale et c'est un élément majeur.

Ensuite, si ce n'est pas précisé ou mal précisé, moi, dans mon esprit, si les parents confient à une association de théâtre, de sport, etc., je dirais que c'est leur engagement et la responsabilité de l'association. Quand ils confient leur enfant à la Ville d'Antibes au travers de nouvelles activités périscolaires, et qu'elles reçoivent l'aval de l'Éducation Nationale, il me paraît évident qu'il y a un minimum de surveillance par du personnel qualifié et dont, outre le casier judiciaire, une enquête de police qui dit que cela ne présente pas de danger pour les enfants. Donc, si ce n'est pas ce qui est écrit, réécrivez-le dans ce sens, Monsieur le Directeur Général des Services.

Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALIER : Est-ce que vous pouvez nous confirmer, par rapport à cet article 2, dans la formulation « *les interventions auprès des enfants accueillis se feront en présence ou non d'un agent communal* », que vous allez enlever le « *ou non* » ?

M. LEONETTI : « *En présence d'un agent communal ou d'un titulaire* ».

Mme CHEVALIER : Voilà. Vous allez bien le reformuler ? Ok Parfait.

M. LEONETTI : Cela peut être un vacataire aussi, ou un titulaire du BAFA qualifié.

Mme DUMAS : Le titulaire du BAFA est une obligation pour les animations des NAP.

M. LEONETTI : On est d'accord, Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Ce n'y est plus, dans la convention.

M. LEONETTI : Eh bien on le met. On le remet. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant. Donc, vous me faites la correction, Monsieur le Directeur Général des Services. Monsieur DAHAN, est-ce que vous êtes d'accord ?

M. DAHAN : Bien sûr, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Bon. La délibération est donc modifiée. On a enlevé « *ou non* ». C'est donc « *en présence d'un agent communal ou d'une personne titulaire du BAFA ayant compétence pour encadrer les enfants* ». Moi, cela me paraît évident. Sinon, ce n'est plus un projet éducatif territorial.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Je reviens d'ailleurs sur ce que vous disiez. Dans les associations, les gens sont déjà formés à ce travail-là. Donc, à partir de là...

M. LEONETTI : Pas toujours.

Mme MURATORE : Oui, pas tous, mais justement, il suffit qu'au niveau des associations, on demande qu'on le mette et après, cela répond à tout le reste.

M. LEONETTI : Madame MURATORE, si on me dit : « *C'est l'association X, celui qui fait l'animation est titulaire du BAFA, il est passé par les fourches caudines d'un contrôle, d'une enquête de police* », cela me va. Mais je veux qu'il y ait un titulaire du BAFA qui ait la compétence pour encadrer des enfants et qu'en même temps, il ait bénéficié, comme tous les BAFA qui sont dans la Ville d'Antibes, de l'enquête de police qui nous permet de sécuriser l'animation.

Mme DUMAS : Il y a aussi un problème de responsabilité. Si c'est dans une école, un personnel extérieur ne peut pas être seul avec des enfants sans un surveillant scolaire.

M. LEONETTI : Là, vous êtes un peu dans...

Mme DUMAS : Dans mon métier. Comme vous tout à l'heure, pour la médecine, vous voyez. C'est pareil. On n'a pas le même métier ...

M. LEONETTI : Soyez gentille de ne pas terminer mes phrases, surtout quand elles sont à contresens de ce que je veux dire. *Rires.*

Je voulais simplement dire que vous êtes là dans une situation dans laquelle il y a quand même beaucoup d'activités à l'intérieur des écoles depuis qu'il y a les NAP dans toutes la France, avec des associations qui n'ont aucune validation. Et regardez dans les territoires qui sont simplement dans les Alpes-Maritimes. Il y a des NAP qui sont exclusivement faites par des associations dans lesquelles il n'y a personne qui ait le BAFA. L'Éducation nationale ferme les yeux dessus et le Préfet aussi.

Donc, moi, je suis pour qu'il y ait la sécurisation. Donc, la sécurité, c'est effectivement qu'il y ait - on ne va pas s'empoisonner la vie, Yves - un personnel communal présent, titulaire du BAFA. Voilà. Point, terminé ! Quand on est à 1,7 million d'euros de dépenses, cela fera 1 750 000 euros et au moins, on aura cette

sécurité-là. Il y a un personnel municipal qui est là, à l'intérieur de l'école, titulaire du BAFA, et qui assiste , contrôle l'activité associative qui s'y déroule. Voilà.

M. DAHAN : Monsieur le Maire, si vous permettez, je reprends quand même le texte de l'article 2, parce que l'on parle de bénévoles et on dit malgré tout qu' « *un certificat médical de non-contagion et d'aptitude à la vie en collectivité et à l'encadrement des enfants doit être présenté, ainsi que le casier judiciaire* ». C'est dans le même texte. Cela fait partie également de l'article 2. Ce qui sous-entend quand même que l'encadrant est apte à encadrer les enfants.

M. LEONETTI : Permettez-moi de rappeler que cela coûte 1,7 million d'euros par an, cette plaisanterie, et que l'on a choisi de le faire à un niveau éducatif élevé. Donc, on ne va pas maintenant lésiner sur la présence ou non. Il y aura un éducateur titulaire du BAFA communal, parce qu'il y a une responsabilité de la Ville qui s'engage auprès des parents à avoir un personnel qui contrôle l'activité. Il n'y en aura qu'un, il n'y en aura pas 12, mais il n'y en aura qu'un et il sera présent lorsque l'association bénévole vient faire une activité.

M. DAHAN : Juste encore une précision, parce que c'est vrai que c'est sympa de lire les conventions, mais quand on ne les lit pas entièrement, c'est parfois un peu embêtant.

Donc, sur le plan réglementaire, c'est l'article 4.1. Il est bien précisé « *le bénévole qui assure l'animation et l'encadrement des enfants devra être en conformité avec l'ensemble des règles applicables, notamment en ce qui concerne ses qualifications* ». Je vais dire que l'on est bien dans le cadre du fait que les bénévoles sont contrôlés et ils ont les aptitudes pour le faire.

M. LEONETTI : Monsieur DAHAN, je sais ce qu'il se passe quand on parle. La parole s'envole et ensuite, elle a un peu tendance à se déformer. Donc, je prends l'engagement - et nous le prenons ensemble, et Monsieur le Directeur Général des Services l'exécute - qu'il y aura dans toutes les activités, un agent communal qui contrôlera, qui sera présent pendant l'activité d'une personne bénévole, dont vous avez rappelé qu'ils ont aussi un certain nombre de règles à observer. Voilà.

Madame MURATORE, Madame DUMAS, Madame CHEVALIER, est-ce que tout va bien ? C'est modifié ainsi. Donc, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération modifiée est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

16-1 - PLACE JEAN AUDE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE AN 160 - VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Mme BOUSQUET : Monsieur le Maire. Chers collègues, il a été procédé à la mise en vente par appel public à la concurrence du bâtiment situé 1, place Jean Aude qui abritait l'ancienne mairie annexe de la Fontonne. Les visites ont été effectuées sur une période de quatre mois. Les propositions sont arrivées sous pli cacheté et la Commission s'est réunie le 26 septembre afin d'examiner les propositions des trois candidats. Sur ces trois candidats, l'un n'a pas été retenu, car l'offre était bien inférieure au prix de vente initial de 490 000 euros. Les deux autres étaient parfaitement conformes à cette somme. La Commission a examiné les deux projets qui lui ont été présentés et le choix s'est porté de façon unanime sur celui qui propose l'ouverture d'un commerce de boucher-traiteur qui est largement attendu depuis plusieurs années par la population fontonnoise.

Donc, il vous est proposé de bien vouloir accepter le choix de ce candidat.

M. LEONETTI : Alors, sur la place Jean Aude, Madame BOUSQUET, on est heureux de trouver qu'il y a une animation commerciale supplémentaire sur la place Jean Aude, et les travaux qui ont commencé pour le poste de police et pour l'accueil vont être terminés avant la Noël. On aura donc rénové l'ensemble de cette place.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

16-2 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE ET CHEMIN DE BEAUVERT - PARCELLE AR 214p - RÉTROCESSION GRATUITE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN NU POUR 323 M² ENVIRON AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES HAUTS DE BEAUVERT

Mme BOUSQUET : Il s'agit de bien vouloir accepter la rétrocession gratuite d'une parcelle de 320 mètres carrés au profit de la copropriété des Jardins de Beauvert. C'était une emprise qui avait été conservée pour des aménagements routiers. Or, la totalité du terrain n'a pas été utile pour ces réalisations et cette parcelle de 320 mètres carrés a été sollicitée pour être rétrocédée par la copropriété qui en assurera l'entretien.

M. LEONETTI : Très bien. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

16-3 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE - PARCELLE DR 115 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ANTIBES 06-95

Mme BOUSQUET : Ce sont deux délibérations semblables. La première concerne la proposition d'acquisition d'une emprise de terrain qui se trouve devant Cache-Cache (je ne sais pas si vous arrivez à situer). Il y a trois places de stationnement qui seraient rachetées par la Ville pour une somme de 15 000 euros afin de procéder, bien sûr, à des aménagements routiers et en particulier l'élargissement du chemin de Saint-Claude.

M. LEONETTI : Sur cette délibération et la suivante, il y a une intervention de Madame MURATORE. Voulez-vous faire les deux ?

Mme MURATORE : Oui, c'est sur les deux, oui.

M. LEONETTI : Allez-y. Allez-y, alors.

Mme MURATORE : Des emplacements réservés ont été inscrits dans le PLU pour l'élargissement de cette rue. Aujourd'hui, on nous propose l'achat par la Ville des terrains nécessaires à cet élargissement. Carrefour devrait prendre en charge une partie - une grande partie d'ailleurs, c'était 50 % que l'on a retrouvé - des aménagements routiers rendus nécessaires par l'agrandissement du centre commercial. Nous avons découvert le projet lors de la présentation de l'extension du centre commercial et quoi qu'il en soit, le réaménagement de cette rue devrait être présenté en Commission « Déplacements ».

Toutefois, compte tenu de notre connaissance à ce jour de ce projet de l'élargissement à trois voies (deux voies montantes et une voie descendante), quelques remarques. Sur préconisation de la Sécurité Routière, depuis le début des années 90, les routes à trois voies ont été progressivement supprimées, car trop

dangereuses, et dans les zones urbanisées, la troisième voie a été supprimée. Dans le cas présent, c'est le rond-point qui provoque des difficultés de circulation. Augmenter le nombre de voies, et donc le nombre de voitures arrivant sur le rond-point, ne pourra qu'aggraver cette situation.

Pour diminuer le trafic et réduire la vitesse en ville, la Sécurité Routière préconise le remplacement de la troisième voie par un terre-plein central. Mais dans le cas présent, ce terre-plein central obligerait les personnes désirant se rendre dans les commerces à aller jusqu'au rond-point, faire demi-tour et ainsi, encombrer encore plus le rond-point déjà saturé. La voie du milieu devrait être une voie îlot pour permettre de tourner à gauche.

Si élargissement il doit y avoir, il serait nécessaire de prévoir une voie pour les bus, une vraie piste cyclable et des trottoirs piétons plutôt que les trois voies comme indiqué. Mais nous renouvelons notre demande que ce projet soit présenté à la Commission « Déplacements » de manière à en examiner tous les points. Merci.

M. LEONETTI : Je crois que l'on a présenté quand même le projet global. On a expliqué que sur les 17 millions d'euros pour le projet Carrefour, Carrefour en prenait en charge 14, que le reste était pris en charge probablement dans les nouvelles dispositions par l'Agglomération et par Escota. Donc, très franchement, chacun prend sa part.

Après, en ce qui concerne les acquisitions, elles sont à titre onéreux, mais enfin, ce sont 5 000 euros la place de parking et l'amputation du terrain privé. Donc, cela paraît logique que ce soit à titre onéreux. Franchement, quand on parle de 17 millions d'euros, c'est sans commune mesure avec les 10 000 euros ou les 5 000 euros que l'on met pour élargir le chemin de Saint-Claude. Après, peut-être que vous avez une expertise particulière sur la circulation, les ronds-points ou autres. Moi, je confie cela aux ingénieurs qui essaient de dire dans quelles mesures on doit faire des aménagements et les sécuriser.

Donc, moi, je suis d'accord pour que l'on en discute, Madame MURATORE, mais cela n'empêche pas cette délibération d'avoir son bien-fondé. Donc, on passe au vote.

Qui est contre la délibération 16-3 ? Qui s'abstient ? Elle est acceptée à l'unanimité.

16-4 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE - PARCELLE DR 113 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE CONFORAMA FRANCE SA

M. LEONETTI : Sur la 16-4, même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

16-5 - RUE DELMAS - MAISON CADASTRÉE BP 131 - RECONNAISSANCE DE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTE RECTIFICATIF OU TOUT ACTE RELATIF À LA RECONNAISSANCE DE PROPRIÉTÉ

Mme BOUSQUET : Nous sommes dans le vieil Antibes, à proximité du collège Fersen. Il se trouve qu'à l'époque, au 19^e siècle, c'était le Département de la Guerre qui possédait cet emplacement. Il y abritait un hôpital militaire. Dans les années 30, les services de l'hôpital ont déménagé vers la Fontonne et la Ville a acquis ce local pour pouvoir en faire l'actuel collège Fersen.

Or il se trouve qu'une dépendance a été oubliée, une petite dépendance qui est constituée d'une maison d'un étage, de 50 mètres carrés environ, et les services de l'État et l'Hôpital sont d'accord pour que cette petite dépendance revienne à la Commune.

Donc, il vous est proposé de bien vouloir accepter, de façon à pouvoir titrer par acte notarié, cette acquisition.

M. LEONETTI : Pas d'intervention ! On passe au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Madame Jacqueline DOR

19-1 - MODES D'ACCUEIL - SIMPLIFICATION DE LA RECHERCHE - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a créé un site pour permettre aux familles, quel que soit leur lieu de résidence, d'être informées, de trouver les lieux d'accueil qu'elles souhaitent pour leurs enfants. Elle demande à la Ville partenaire de l'aider à mettre à jour ce site en lui donnant les informations nécessaires sur les propres structures gérées par la Ville.

Donc, ce rapport a pour but de vous présenter une convention qui formalise les liens entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville pour alimenter et assurer la maintenance des informations de ce site. Voilà, c'est très simple.

M. LEONETTI : Très bien. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Madame DOR fait l'unanimité, comme d'habitude. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Départ de Madame Agnès GAILLOT – Procuration à Monsieur Hassan EL JAZOULI

Présents : 37 – Procurations : 10 / Absents : 2

Madame Carine CURTET

29-1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CURTET : Comme tous les ans, on va présenter le rapport d'activité du SIAQUEBA, mais il va y avoir une petite présentation.

M. LEONETTI : Valérie EMPHOUX.

Mme EMPHOUX : Pour le traditionnel rapport d'activités du SIAQUEBA, nous revenons ici sur l'année 2015 et je commence très rapidement par vous rappeler les grandes missions de ce syndicat qui recoupe 10 communes du bassin versant de la Brague.

C'est :

- la surveillance, l'entretien et la restauration des cours d'eau, qu'il réalise sur la base d'une déclaration d'intérêt général, un petit peu comme ce qui est fait sur les vallons antibois ;
- la protection du milieu naturel aquatique, l'amélioration de la qualité des eaux ;
- la mise en œuvre d'études générales ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux sur les cours d'eau ;
- l'assistance technique aux communes membres.

L'année 2015 a été très particulière, et avec les intempéries, les crues extraordinaires du 3 octobre 2015, elle a été clairement scindée en deux parties, donc tout ce qui a été fait avant le 3 octobre et tout ce qui a été fait après le 3 octobre.

Très rapidement, avant, le sujet était :

- l'entretien courant des cours d'eau :
 - des 10 kilomètres entretenus ;
 - beaucoup d'arbres cassés morts menaçants abattus (là, il est noté « 160 sujets ») ;
 - des nettoyages, des débroussaillages des secteurs liés au cours d'eau, ce que l'on appelle « le lit moyen » ou « le lit majeur » ou « les zones d'expansion des crues » ;
 - l'enlèvement des déchets, d'embâcles ;
 - la lutte contre les espèces envahissantes ;
- des travaux de restauration des berges étaient prévus : ils ont été reportés en raison des événements.

Des études traditionnelles ont été réalisées :

- le suivi de la qualité des eaux avec des analyses hydro-biologiques, des analyses physico-chimiques ;
- une étude sur les systèmes d'assainissement à l'échelle du bassin versant : c'était très important d'avoir une meilleure connaissance de ce qui se faisait pour mieux contrôler les pollutions accidentelles et mieux les gérer. Et là, un système d'information géographique a été établi. C'est un travail assez lourd avec l'aide d'une étudiante. Le syndicat participe également au projet Recherche et Développement de la station d'épuration des Bouillides ;
- autre étude, l'évaluation du plan de gestion sur la biodiversité : il était question de voir au travers de 20 indicateurs physiques l'impact positif, bien entendu, des travaux réalisés au cours des dernières années. C'était également une mission d'étudiante d'une université canadienne ;
- l'étude de la restauration de la continuité écologique de la Brague : la continuité écologique, c'est le programme qui consiste à supprimer tous les obstacles que l'on trouve sur le lit des cours d'eau et qui nuisent à la libre circulation du poisson ou des sédiments. Il s'agit là d'une obligation réglementaire, absolue et si à une échéance donnée, cette restauration écologique n'a pas été établie sur des tronçons classés prioritaires, et bien il y aura des amendes européennes.

On est donc sur un cadre effectivement contraint. Et sur ce sujet-là, le syndicat était assez moteur, assez pilote, ce qui lui a permis de contractualiser avec l'Agence de l'Eau un contrat qui a été signé très récemment d'ailleurs en Mairie d'Antibes et qui lui permet d'avoir des aides très avantageuses sur ces travaux de reprise de seuil en rivière, mais également sur toutes les études et tous les sujets qu'il traite à côté, notamment le suivi de la qualité des eaux ou l'animation et l'éducation à l'environnement, qui ne sont pas subventionnés traditionnellement. Donc, là, il y a vraiment un bonus.

Des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées et aujourd'hui, vous pouvez voir d'ores et déjà des travaux au niveau du pont de Biot. C'est un chantier qui est mixte, qui conjugue ce rétablissement de la continuité et puis des travaux de restauration suite aux crues.

Le syndicat a également mené ses actions traditionnelles de communication et d'éducation, son programme « Brague à la loupe » ; 12 classes étaient concernées en 2015, dont deux sur Antibes pour l'école de la Tournière. Et puis, il continue la mise à jour de son application pour Smartphone sur la découverte de la Brague et de tous les enjeux liés à la gestion des cours d'eau.

Et le 3 octobre est arrivé ! Alors, sans redévelopper sur les conditions météorologiques de ces précipitations majeures, ce schéma vous donne un zoom de l'épisode sur le bassin de la Brague qui est dans le petit cercle à côté, et vous voyez donc bien que ce bassin a été frappé frontalement. Les couleurs brunes et rouges sont vraiment significatives de la grosse intensité de pluie qui s'est abattue et qui a touché également tout le littoral. Cette crue a été la plus forte crue connue. Elle a donné lieu aux plus hautes eaux connues et aux plus gros dégâts connus, bien sûr.

Alors, sur les cours d'eau, puisque l'on reste sur ce thème des cours d'eau avec le SIAQUEBA, les conséquences ont été très, très violentes, sur la Brague en particulier (des montagnes d'embâcles, de végétaux ou des flottants urbains) et vous avez sur la droite, l'image des buses de l'autoroute qui ont été bouchées par ces encombrants. L'autoroute elle-même a connu une grosse submersion, et des érosions de berges importantes. Ici, une image sur la Valmasque. Les dix communes membres du syndicat de la Brague ont fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Sur les affluents, mêmes images assez désespérantes d'embâcles. Là, on est souvent dans des milieux qui sont beaucoup moins accessibles dans les forêts, puisque le bassin a la chance d'être couvert par le parc départemental de la Brague, de la Valmasque, de Vaugrenier, donc beaucoup d'espaces naturels, et puis des images de corps flottants aussi, beaucoup de bidons, de caisses, de pneus, etc. Ces crues ont contribué, avec l'arrachement des arbres, à élargir énormément les cours d'eau. Sur la droite, vous avez un avant/après sur la Bouillide. C'est assez significatif.

Ces actions à partir du 4 octobre ont été, dans un premier temps, de rétablir les axes d'écoulement. C'était une urgence absolue, pour qu'en cas de nouvelle intempérie, les crues puissent s'évacuer à peu près correctement. Donc, je vous passe le sous-détail journée par journée de tout ce qui a été réalisé, mais c'était effectivement un travail très dense. Et entre le 4 octobre et le 16 octobre, ce travail a été réalisé avec, bien sûr, les forces 06, les forces 83, les sapeurs-forestiers des Bouches-du-Rhône et du Var, énormément de solidarité.

Les reconnaissances de terrain ont été réalisées pour pouvoir inventorier les sites et prioriser les interventions. En tout cas, mi-octobre, les axes d'écoulement ont été rétablis et ensuite, jusqu'à la fin de l'année 2015, le nettoyage s'est poursuivi avec également des assistances auprès des communes membres qui connaissaient des grosses problématiques de ruptures de canalisations d'eaux usées, par exemple, avec un écoulement direct dans le milieu naturel. Voilà le secteur sur lequel les interventions ont été vraiment prioritaires et qui correspond parfaitement à la cellule orange maximale sur le bassin.

Alors, ce n'était pas dans le rapport d'activités, mais c'est intéressant de vous faire un petit point sur une étude réalisée par l'ONF (Office Nationale des Forêts) sur la problématique des embâcles, sur ce bassin de la Brague, étude réalisée à la demande de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et qui nous a été remise en septembre 2016 pour revenir un petit peu sur ces difficultés-là. Parce que la problématique des embâcles est très bien connue sur les bassins en haute montagne, sur tout ce qui est torrentiel, mais beaucoup moins sur nos côtiers. Donc, ils ont vu là l'opportunité d'affiner aussi leurs méthodes de calcul, leur méthodologie d'approche.

Sur ces embâcles, ils ont noté qu'ils étaient présents essentiellement sur les zones de pluies très intenses. Sur l'amont du bassin versant qui a été très, très impacté aussi, il n'y a pas eu ce phénomène. Mais les vitesses que nous avons connues, qui ont été simulées sur ce cours d'eau dépasse 7 mètres par seconde. C'est assez fulgurant sur ces cours d'eau. Les arbres ont été arrachés par le courant, par la violence des flux et non pas par l'érosion des terrains sur lesquels ils se situaient. Ces arbres étaient majoritairement des frênes - des gros frênes -, des aulnes et des chênes verts, c'est-à-dire des arbres qui ont de bonnes racines qui sont plutôt bénéfiques pour la tenue des berges et qui sont généralement laissés en place pour la tenue des berges. Et le volume total d'embâcles a été estimé à 7 200 mètres cubes.

L'ONF a fait un point sur l'entretien qui avait été réalisé avant cette crue, pour voir s'il pouvait être remis en question ou amélioré. Il a bien noté que l'entretien avait été réalisé sur l'intégralité des cours d'eau. Il s'est agi de restauration dans les piscines, d'abattages d'arbres qui pouvaient présenter des menaces, de l'évacuation des bois morts, des branchages bien sûr déposés au sol, de tout ce qui était tronc, de tout ce qui pouvait causer des bouchons au niveau des ponts ou des buses et de contribuer à la stabilisation des berges.

Comme je vous le disais à l'instant, le syndicat ne réalise pas l'abattage d'arbres qui sont en bonne santé. Il s'intéresse aux arbres qui sont plutôt défailants, ou qui vont poser des problèmes, soit qui gênent l'écoulement, soit qui risquent à terme de tomber. Et il maintient tout ce qui est aulnes ou frênes qui sont en bord de lit, qui font partie de la ripisylve. C'est très important, puisque cela a un rôle de ralentisseur de crue

très efficace.

Dans le parc de la Brague dont nous parlions également, le Conseil départemental qui réalise l'entretien du parc, lui, répond aux exigences de sécurité pour l'accueil du public. Les arbres qui sont également menaçants sont abattus et sont évacués.

Donc, sur ce phénomène d'embâcles, l'entretien réalisé par les maîtres d'ouvrage publics (SIAQUEBA, Conseil départemental) n'a pas du tout été remis en cause. Il a été validé. La production d'embâcles résulte bien d'un arrachement massif de ces arbres. Vous avez sur la petite photo par exemple, un arbre qui a été cisailé, ses racines sont bien restées sur le secteur.

En zone forestière, ce qui a été également noté, c'est que ces masses de végétaux qui ont été finalement arrêtées par d'autres végétaux ont aussi contribué à ralentir les écoulements et à protéger de cette façon-là les parties qui sont plus urbaines en aval. Ils ont également atténué en brisant les vitesses, les érosions de berge et les affouillements, ainsi que l'approfondissement du lit.

Donc finalement, en conclusion, on était vraiment sur un phénomène exceptionnel et cette polémique sur le non-entretien de la Brague ne tient plus trop au travers de cette étude. Évidemment, on peut toujours mieux faire et tout ce qui était flottant urbain a posé des soucis, aussi.

Voilà quelques images des chantiers d'évacuation qui ont été particulièrement périlleux pour les équipes d'intervention, parce qu'il faut vraiment être très expérimenté. On ne peut pas tirer les arbres comme cela, au risque de faire tomber toute cette montagne sur des agents en place. Donc, c'étaient des chantiers vraiment très spécialisés, très compliqués à mener et dans des endroits pas toujours très accessibles. Ce sont 414 000 euros pour uniquement l'évacuation des embâcles.

Les autres actions ont consisté à restaurer les berges dégradées sur la base notamment d'une étude qui nous avait été demandée par l'Agence de l'Eau pour pouvoir ensuite effectivement attribuer ces subventions, en sachant que le respect des bonnes règles de gestion de nos cours d'eau était assuré. Donc, cette étude nous a orientés pour les priorisations d'intervention, mais aussi pour quoi faire et surtout pour rassurer les partenaires financiers.

Voilà quelques photos de chantiers. Sur Antibes, ils ont été réalisés notamment au niveau de la Valmasque et de la confluence Brague/Valmasque. Sur la partie aval débouchée en mer, c'est la commune qui s'est occupée des travaux directement, puisqu'elle avait réalisé ce chantier il y a peu de temps auparavant.

Le bilan des dépenses : 414 000 euros TTC pour l'enlèvement des embâcles, les missions d'extrême urgence. Le financement a été assuré sur la base de la réserve qui était constituée par le syndicat pour parer à ce type d'intempéries imprévisibles. En toute honnêteté, on ne s'attendait pas à quelque chose d'aussi violent. On s'attendait à quelque chose de plus modeste, mais elle nous a permis justement d'engager très rapidement, de faire travailler des entreprises réquisitionnées par le Préfet sans avoir ce souci de financement par ailleurs.

Au total, à ce jour, la remise en état des cours d'eau coûtera 750 000 euros TTC au syndicat, et la part relative à Antibes correspond à peu près à 144 000 euros TTC. Merci.

M. LEONETTI : Merci de cette présentation et de votre compétence.
Intervention... La Gauche. Monsieur AUBRY.

M. AUBRY : Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est important, puisqu'il porte sur l'année 2015 qui a vu l'épisode cévenol catastrophique du 3 octobre. De ce point de vue, c'est plus sur la gestion de l'après-catastrophe et la remise en état du milieu que l'on insiste. Rien de plus normal, car la surveillance, l'entretien et la restauration des cours d'eau sont une mission essentielle du syndicat intercommunal. La lutte contre les inondations ne se trouve pas parmi les objectifs initiaux du SIAQUEBA (références aux statuts de 1989). Elle n'est évoquée, comme chaque année dans le rapport de présentation, que par « *la réalisation d'études générales relatives à la lutte contre les inondations sur le bassin versant* ». C'est une

citation. Or elle ne s'accompagne pas cette année 2015 comme les précédentes, de dépenses spécifiques de la part du syndicat.

Nous avons noté parmi les délégations au maire des avenants importants (+26 %) concernant une mission d'étude hydraulique préalable au réaménagement de la Brague à Antibes. On voit bien que ce n'est pas à ce jour le SIAQUEBA qui en a la charge. Par contre, l'entretien courant des cours d'eau, tout spécialement la résorption des embâcles, contribue forcément à la lutte contre les inondations.

Nous ne pouvons dire, au vu du document, si les travaux d'entretien ont été suffisants ou non. Les explications complémentaires étaient bienvenues.

Reste qu'une réflexion devrait être menée sur les compétences du SIAQUEBA en matière de prévention du risque inondation. Faut-il circonscrire son action à l'environnemental pur (qualité des eaux, biodiversité, etc.), ou faut-il étendre ses compétences fort réduites à ce jour sur la question du risque inondation ? Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci. Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, donc on ne peut que regretter en effet que le SIAQUEBA ne soit en charge que de la qualité de l'eau et de l'entretien courant de la Brague. Je pense qu'il faudrait - moi, je prends parti par rapport à la question que tu as posée - élargir sa compétence qui est prouvée par ce qu'il fait, aux risques naturels.

D'autre part, je pense qu'il serait quand même judicieux de demander de travailler à réduire les risques d'inondation dus malheureusement essentiellement à l'activité humaine et ce serait certainement plus juste et plus performant que de simplement préparer la population à la gestion du risque. Le bassin versant de la Brague et de ses affluents n'a pratiquement pas été sécurisé, alors que depuis des années, en tout cas depuis la construction de Sophia-Antipolis et de l'autoroute, les événements climatiques se sont succédé à des dates de plus en plus rapprochées.

Ce rapport nous apprend par exemple qu'au plus fort de la crue du 3 octobre, la Valmasque charriait 145 mètres cubes à la seconde. On nous dit que le retour serait de 300 ans. Oui, mais cela peut être demain. On est loin des estimations des services de l'État assénées comme des vérités aux victimes de cette catastrophe et servant simplement à teinter une carte en rouge, services de l'État qui, soit dit en passant, ont délivré ou validé tous les permis de construire qui se trouvent dans cette zone. Vous avez été destinataires d'une expertise assurée par l'ACODAM (Association des Conseils de développement des Alpes-Maritimes) concernant l'inondation d'octobre 2015. Elle fait état d'un débit de la Valmasque de 200 mètres cubes par seconde et pose de bonnes questions concernant la Siesta, Antibes Land et Marineland.

Enfin, nous ne pouvons rester les bras croisés quand une des conséquences de cette catastrophe est la disparition de milliers de places de camping, des emplois qui vont avec et du dernier espace de ce département qui accueille un tourisme social, un tourisme familial. Cet été, ce sont près de 5 000 personnes qui ont fait défaut à l'économie locale. On ne peut pas punir les victimes de la catastrophe et fermer les yeux sur l'origine qui, vous le savez, est en amont, d'autant que de nouveaux projets viennent rajouter à l'imperméabilisation des sols, et qu'Escota fait la sourde oreille sur la raison des embâcles qui ont bouché les buses.

M. LEONETTI : Depuis les inondations d'octobre, nous pouvons bénéficier d'autant d'experts que de personnes qui prennent la parole sur ce sujet. Nous savons que c'est une zone inondable et d'ailleurs, une partie de ces zones étaient déjà des zones rouges ou des zones bleues. L'inondation qui est arrivée continue à paraître comme un élément exceptionnel, mais comme vous l'avez dit, une crue centennale peut survenir deux années successives et ne plus survenir pendant les 300 ans qui suivent.

Il est faux de dire que c'est un problème d'imperméabilisation des sols qui crée ces crues particulières. J'en veux pour preuve que la ville la plus inondée est la ville de Biot et qu'à ma connaissance, au-dessus de la

ville de Biot, on ne peut pas dire quand même qu'il y ait un bétonnage excessif ni une imperméabilisation des sols qui soit susceptible d'entraîner quoi que ce soit sur la ville de Biot. Nous savons aussi qu'il suffit de pleuvoir, qu'il y a une quantité d'eau suffisante pendant un temps court, qui soit sur n'importe quelle terre perméable pour qu'elle devienne imperméable et qu'elle crée une situation d'accélération des fluides qui peuvent y venir par-dessus.

Donc, sur ce sujet, je voudrais, à toutes les deux et aux groupes que vous représentez, dire les choses assez simplement. D'abord, le SIAQUEBA aujourd'hui a fait un travail remarquable, et Carine CURTET vient de le rappeler. Valérie EMPHOUX a montré, avec la compétence qui est la sienne, combien à la fois il fallait être respectueux de l'environnement et ne pas se mettre à bétonner les berges et que la nature est à la fois utile et nuisible. Elle est utile quand elle retient une partie des eaux et qu'elle retarde l'inondation ; elle est nuisible quand, bien entendu, l'arbre se met en travers des buses. Donc, dans ce contexte-là, ce que nous savons aujourd'hui, ce sont des choses que nous connaissions déjà, avec une étude qui va nous dire - et j'ai pressé le nouveau Préfet sur ce sujet - ce que l'on peut faire comme activité économique dans ce secteur.

Madame DUMAS, là aussi, ne faisons pas croire à des gens des choses qui ne seront pas. On ne construira pas en zone rouge. Vous savez très bien les règles. On sait très bien que ce qui est construit en zone rouge et qui n'est pas démolit peut continuer, mais que ce qui est détruit en zone rouge ne peut pas être reconstruit quand cela demande un permis de construire. Pour autant, on ne renonce pas à trouver des solutions qui puissent émerger à partir de travaux qui peuvent être effectués. Mais soyons honnêtes aussi en disant que personne ne pourra, après avoir fait des travaux, garantir en toute quiétude qu'il n'y aura plus jamais d'inondations dans le secteur concerné. C'est la raison pour laquelle il n'est pas incompatible d'essayer de poursuivre les travaux ambitieux qui ont été mis en place et en même temps, de continuer à développer auprès de la population, la prévention du risque, la prévention de l'alerte et l'organisation de l'alerte.

Donc, il me semble que sur ce sujet, lorsque l'on aura affiné, avec les services de la Préfecture et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les éléments qui devraient modifier le PLU, il faudra se mettre à travailler pour faire en sorte qu'il continue à y avoir des activités économiques, peut-être de types différents, peut-être de types voisins. Mais en tout cas aujourd'hui, je rappelle que l'attitude de la préfecture des Alpes-Maritimes a été, je dirais, oscillante entre rassurer tout le monde et dire que l'on pouvait tout reconstruire, puis ensuite dire que l'on ne pouvait plus rien construire, puis ensuite dire en même temps que moi et à la même tribune, que l'on pouvait construire après le passage de la Commission de Sécurité pour prendre un arrêté 48 heures après, d'interdiction totale de tout aménagement.

Donc, sur ce sujet, maintenant, plutôt que de faire l'essuie-glace ou les zigzags, je voudrais que l'on se base sur des choses effectives et cela n'empêche pas de considérer que le SIAQUEBA a fait un travail remarquable et continue à le faire.

Ensuite, est-ce qu'il faut étendre au SIAQUEBA des compétences ? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas pour une bonne et simple raison : c'est que désormais, la compétence va tomber sur la Communauté d'Agglomération. Donc, cela perd un peu du sens de dire « *la Communauté d'agglomération va gérer les inondations, la prévention des inondations* » et en même temps, elle va déléguer au SIAQUEBA qui est sur le même territoire, des objectifs qui vont être des objectifs qui relèvent de sa compétence.

Donc, là aussi, ne nous précipitons pas pour développer des compétences qui ne sont pas et considérons simplement que le travail qui a été fait par le SIAQUEBA à la fois avant les inondations et après les inondations est tout à fait conforme à ses objectifs et de grande qualité.

C'était une information et il n'y a pas de vote.

MONSIEUR BERNARD DELIQUAIRE

32-1 - TRANSPORT - BUS TRAM - REMISE DES OUVRAGES ET RÉPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION DU BUS TRAM - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS ET LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - SECTION N°5 ANTIBES 3 MOULINS - RD 535 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DELIQUAIRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est noté que du fait de l'avancement des travaux du bus tram, une convention doit être signée entre la CASA et la Ville d'Antibes. La section n° 5 des travaux doit s'achever fin octobre 2016. Il est donc nécessaire de définir les ouvrages et installations à réaliser par la CASA sur le domaine public départemental, communal et autoroutier et de définir en fait les modalités de transfert de propriété d'installations et de répartition des charges d'entretien de certains ouvrages et installations.

Donc, la Ville d'Antibes devra entretenir sur la section n° 5 les voies de circulation, trottoirs, clôtures, portails, toutes ces choses-là. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à passer entre la CASA, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la Ville d'Antibes relative à la remise des ouvrages et la répartition des charges d'entretien d'installations du bus tram pour la section n° 5 Antibes-Trois Moulins et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe. Merci, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Présentation !

M. DESPRÈS : Louis DESPRÈS, de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis. Je vais vous présenter quelques images suite aux travaux du bus tram sur les sections n° 5 et 6. Tout d'abord, les sections n° 5 et 6 se situent au Nord de l'autoroute et vont jusqu'à la salle AzurArena. Les travaux sur les autres sections seront poursuivis dans la foulée.

La section des Trois Moulins (la section n° 5) : le planning directeur a été globalement respecté, puisque les premiers travaux principaux ont démarré il y a une vingtaine de mois pour s'achever il y a quelques jours. Le programme de l'opération incluait notamment des travaux importants concernant :

- deux bretelles autoroutières ;
- des travaux sur routes départementales ;
- des travaux sur voiries communales ;
- et des travaux de création de voies nouvelles afin de faire circuler le bus tram sur une voie qui lui sera réservée.

Quelques photos maintenant de l'opération, qui illustrent la phase importante de travaux qui a eu lieu avec plus de 100 000 heures travaillées et zéro accident de travail, toutes entreprises confondues. En allant du sud vers le nord de l'autoroute, ici, on se retrouve sous le pont de l'A8 par lequel circulera le bus tram, ainsi que des piétons et des cyclistes.

Ici, il s'agit d'une bretelle autoroutière, la bretelle dite « Ouest », qui permet de desservir la zone des Trois Moulins, ainsi que la salle AzurArena. Ici, la nouvelle bretelle autoroutière en direction de Sophia-Antipolis et de Biot qui a nécessité des travaux importants, et notamment de nombreux murs de soutènement réalisés d'un côté avec des parois clouées (plus de 1 800 mètres carrés, 416 clous) et de l'autre côté du mur préfabriqué de taille très importante également.

Ici, nous sommes situés au-dessus du pont qui surplombe la route départementale RD 535. Là encore, un ouvrage important, puisqu'il représente 150 tonnes de poutres métalliques, des centaines de mètres cubes

de béton armé pour pouvoir faire tenir un ouvrage pérenne et qui permettra la circulation du bus tram, une piste cyclable de 3 mètres de large, ainsi que d'un trottoir également d'une largeur confortable. Toujours la voie du bus tram qui illustre bien la répartition des flux et les largeurs nécessaires. Donc, à droite, le bus tram ; au milieu, la piste cyclable ; et à gauche, les trottoirs.

En marge des travaux du bus tram, certains travaux ont également été effectués sur des voiries communales afin de profiter de la mutualisation des périmètres d'intervention. En l'occurrence, les travaux rue de la Déchetterie ont permis de rénover la voie et de faciliter l'accès à la déchetterie d'Antibes. Également, l'accès à Super-Antibes a été modifié, a été sécurisé compte tenu de la mutualisation des travaux avec la nouvelle bretelle autoroutière.

Cela a nécessité de nombreux mètres carrés d'enrobés pour faire de nouvelles routes, que ce soit pour les voitures, pour le bus, pour les vélos ou pour les piétons et l'ensemble de ces imperméabilisations supplémentaires a été compensé par des bassins de rétention et également par des noues paysagères.

Là encore, l'avenue des Tulipes qui est une voirie communale à proximité du projet, qui a été rénovée en mutualisation avec les travaux du bus tram et qui permet de desservir l'école de Super-Antibes. Ici, il s'agit de la route départementale, toujours dans le périmètre du projet, qui a été passée à quatre voies sous le pont de l'autoroute afin de limiter les remontées de file en heure de pointe.

Une particularité du projet a également été les volumes de terrassement très importants, mais avec une volonté de réutiliser et de valoriser les matériaux extraits dans une logique de recyclage et de développement durable, avec plus de deux tiers de matériaux qui ont pu être réutilisés, moyennant traitement pour certains.

Passons à la section n° 6 au niveau de la salle AzurArena. Là encore, on peut voir au milieu la voie du bus tram de 7 mètres de large, sur la gauche, la piste cyclable de 3 mètres et encore plus à gauche, la salle AzurArena. Sur la droite, derrière les grillages, on peut apercevoir les noues paysagères qu'il y a à proximité de la salle pour compenser les imperméabilisations nouvelles.

Voilà, je vous remercie.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Intervention du Front de Gauche.

Mme DUMAS : Oui, je vais être très rapide et un peu pessimiste, parce qu'évidemment, je vais voter ces délibérations, parce que c'est le partage des compétences, mais j'attends avec impatience, quand même, les épisodes 1, 2 et 3, parce que j'ai l'impression qu'après la zone des Trois Moulins, les travaux sont en période stagnante. Je ne sais pas quand l'on verra un bus sur ce pont magnifique.

M. LEONETTI : Bon, vous êtes pour, mais cela ne va pas assez vite. On peut partager cette opinion, mais quand on regarde les ouvrages qui viennent d'être faits et la difficulté en ingénierie que cela suscite et qui vient d'être montrée, on comprend que cela ne puisse pas se faire comme le simple goudronnage d'une route cabossée.

Donc, je rappelle que pour la section n° 5, le coût total des travaux est de 10,9 millions d'euros et que la Ville a participé à hauteur de 1,2 million d'euros. Et pour la section n° 6, c'est 1,7 million d'euros avec une participation de la Ville à 150 000 euros. Donc, c'est un problème de répartition, vous l'avez compris, à la

fois financière de remise d'ouvrages.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Je rappelle d'ailleurs que, dans l'année 2017, la compétence « zone d'activité économique de la zone des Trois Moulins » va faire que les aménagements qui vont s'y dérouler seront désormais à la charge de la Communauté d'agglomération et que la Ville n'aura plus à y participer.

Passons maintenant à la dernière délibération.

32-2 - TRANSPORT - BUS TRAM - REMISE DES OUVRAGES ET RÉPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION DU BUS TRAM - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - SECTION N° 6 (SALLE OMNISPORTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : C'est la suite que j'ai évoquée, et je me permets, avec l'autorisation de Bernard DELIQUAIRE, de passer directement au vote, parce qu'il n'y a pas d'intervention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée **à l'unanimité**.

M. LEONETTI : Je vous remercie tous de votre présence, de vos remarques et de votre assiduité, et je vous donne rendez-vous le 20 décembre. Dans la laïcité française, il y aura le père Noël, les chocolats, la crèche et tout ce qui est aujourd'hui possible par le Conseil d'État.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA